

# BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Castillon-du-Gard

Communauté de communes du Pays d'Uzès

PETR Uzège - Pont du Gard

Département du Gard

## Contrat 2<sup>ème</sup> génération

2022 / 2028



**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard représenté par Françoise LAURENT PERRIGOT, sa Présidente,

Le PETR Uzège Pont du Gard représenté par Philippe MARCHESI, son Président,

La Communauté de Communes Pays d'Uzès représentée par Fabrice VERDIER, son Président

La Commune de Castillon-du-Gard représentée par Muriel DHERBECOURT, Maire de Castillon-du-Gard.

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** la délibération n° CP/2023-04/12/14 de la Commission Permanente du 21/04/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Uzège Pont du Gard pour la période 2022-2028

**Vu** la délibération la Commune de Castillon-du-Gard en date du 03/10/2024, approuvant son Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022-2028

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Uzès en date du 9/09/2024, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022-2028 de la commune de Castillon-du-Gard.

**Vu** la délibération du PETR Uzège Pont du Gard en date du 7/11/2024 approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022-2028 de Commune de Castillon-du-Gard.

**Vu** la délibération n°91 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du 11/10/2024, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022-2028 de la Commune de Castillon-du-Gard.

**Vu** la délibération n° CP/2024-10/12.04 de la Commission Permanente du 18/11/2024 du Conseil Régional Occitanie, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022-2028 de la Commune de Castillon-du-Gard.

Il est convenu ce qui suit :

## Préambule :

### Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

## **Article 1 : Objet :**

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté de Communes Pays d'Uzès, le PETR Uzège Pont du Gard et la Commune de Castillon-du-Gard en y associant le CAUE du Gard.

Il organise entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes de : Castillon-du-Gard et Remoulins.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Castillon-du-Gard, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Uzège Pont du Gard, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

## **Article 2 : Contexte et enjeux :**

Castillon-du-Gard est une commune située dans le Département du Gard dont l'histoire remonte à l'Antiquité. Elle a connu plusieurs étapes de développement et de changements de statut au fil des siècles. L'origine du nom provient du latin « Castellum » qui signifie « petit château », il en reste d'ailleurs des vestiges encore aujourd'hui.

Le village se trouve à proximité directe du Pont du Gard. La présence de l'aqueduc a sans doute favorisé l'établissement d'une communauté à Castillon-du-Gard qui pourrait avoir joué un rôle dans maintenance et la surveillance de cette importante structure romaine. Cette retranscription historique a été largement développée dans la candidature « Petite cité de Caractère » (que vous trouverez en annexe.)

Initialement rattachée à la Communauté de communes de Pont du Gard, Castillon-du-Gard a désormais rejoint celle du Pays d'Uzès. Ces deux EPCI composent le territoire de projet du PETR Uzège Pont du Gard.

**La commune fait partie des entités villageoises et paysagères que le PETR souhaite accompagner pour préserver la structure paysagère de son territoire et l'attractivité touristique et culturelle, notamment en tant que de village perché (cf. photo ci-après)**



*Castillon-du-Gard, un village perché*

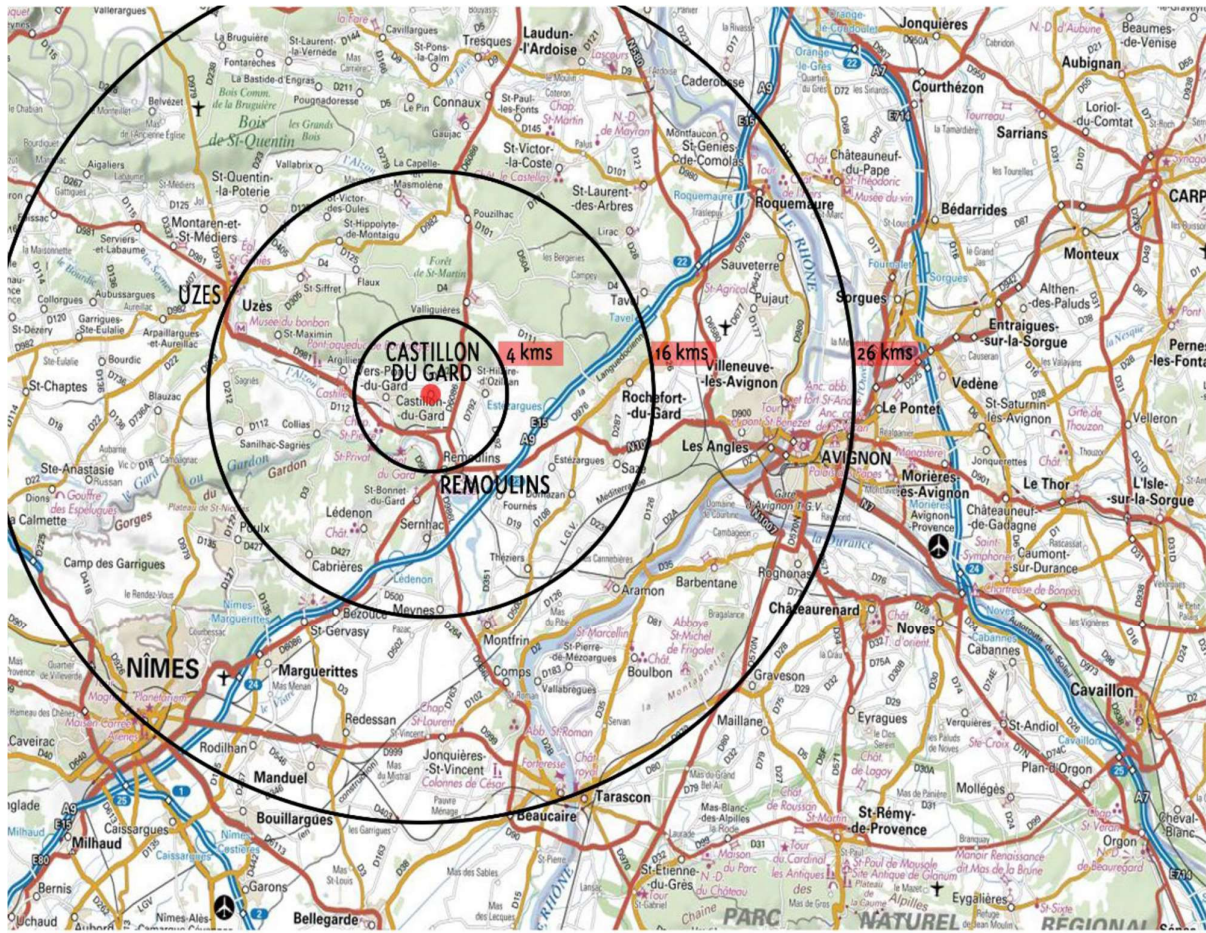
Castillon-du-Gard est située dans le département du Gard, dans la région Occitanie, dans le Sud de la France.

Ce village médiéval est situé à l'extrémité sud des Gorges du Gardon, à seulement 4 km du Pont du Gard, classé patrimoine mondial en 1985. Le village est bâti sur un petit plateau (à 90 mètres d'altitude) avancé qui surplombe la vallée du Gardon, plantée de vignes et de cerisiers. La vue porte jusqu'au Pont du Gard dont on distingue au loin les arches enchâssées dans la garrigue.

Castillon-du-Gard est située un peu à l'écart des routes qui partent vers Uzès à l'Ouest et vers Bagnols-sur-Cèze au Nord. Bien qu'il soit paisible, le village le village est actif lors de la saison touristique.

- Situation géographique : Castillon-du-Gard se trouve à environ 20 kilomètres à l'Est de la ville de Nîmes, chef-lieu du département. La commune est située sur une colline dominant la vallée du Gardon. Elle est à 12 km de la commune d'Uzès siège de la CCPU.
- Limites territoriales : Castillon-du-Gard est entourée par plusieurs communes. Le Pont du Gard se situe au Sud-Ouest du village, sur la commune de Vers-Pont-du-Gard. A l'Est se trouve la commune de Saint-Hilaire-d'Ozilhan, au Nord la commune de Valliguières et au Sud la commune de Fournès.
- Administration : au niveau administratif, elle relève de l'arrondissement de Nîmes et du canton de Redessan.
- Superficie : 17,4 km<sup>2</sup>.





Situation de la commune

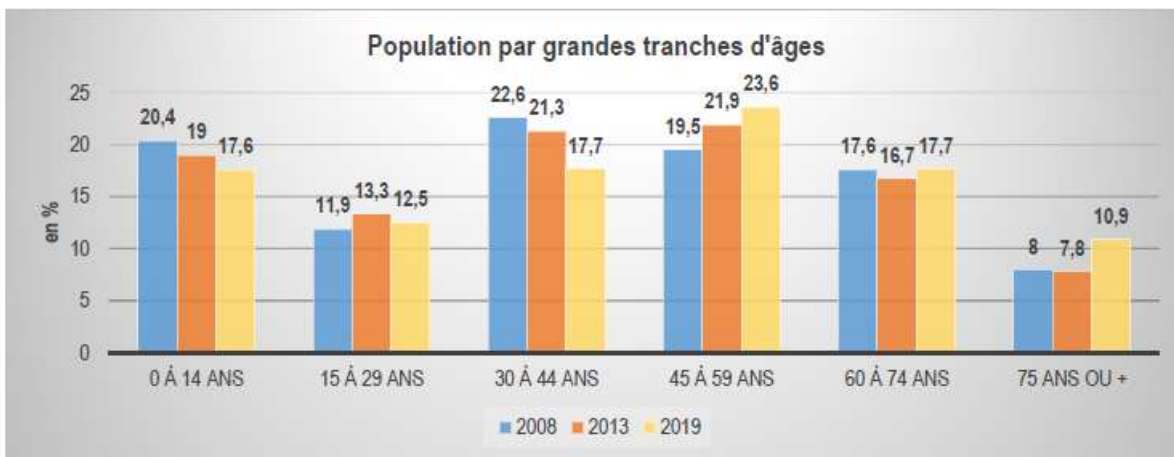
## 1. Démographie :

La démographie castillonnaise a connu une forte baisse de la première guerre mondiale à l'après-guerre (323 habitants en 1946) et a ensuite augmenté jusqu'aujourd'hui (1715 habitants en 2023). En 30 ans, de 1990 à 2020, la population a plus que doublé. Les prescriptions du SCoT de l'Uzège – Pont du Gard dans le cadre de l'objectif du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) vise à limiter la croissance annuelle de la population sur l'ensemble du territoire à environ 1,50%.

### La collectivité pourrait atteindre le seuil des 2000 habitants à l'horizon 2030.

Le recensement de 2019 permet d'appréhender le profil de la population castillonnaise. On note une baisse de trois tranches d'âges : 0 à 14 ans, 15 à 29 ans et 30 à 44 ans. Les tranches de 45 à 59 ans plus connaissent une légère augmentation, notamment celle des plus anciens (75 ans ou plus). Malgré cela, la population est assez jeune car pratiquement la moitié a moins de 45 ans (47,8%), un peu plus d'1/3 se positionne dans les tranches des 45 ans à 74 ans. Les plus âgés étant minoritaires avec 10,9%.

L'augmentation prévue de la population confirme la nécessité pour la commune d'être en mesure de proposer aux nouveaux arrivants des commerces et services de proximité, de l'emploi, des logements disponibles, des paysages préservés et les commodités d'un centre-bourg dynamique et agréable à vivre.



Source Insee, RP2008, RP2013 et RP2019 exploitations principales, géographie au 01/01/2022

Le PLU propose un projet de développement maîtrisé sur la base d'une **augmentation de la population d'environ 300 habitants supplémentaires d'ici 2031, soit un taux de croissance annuelle d'environ 1.40%, très légèrement inférieur à celui préconisé par le SCoT de l'Uzège de 1,50%.**

Cette approche se justifie à partir de l'analyse des sources INSEE de 1990 à 2019, mettant en avant des évolutions très variables et un ralentissement sur la dernière période :

Depuis 1990 on constate des résultats élevés de variation annuelle moyenne de la population de 2,40 % (1990 – 1999), 3,70% (1999 – 2008), 3,80% (2008 – 2013), dus à des soldes migratoires positifs et à des taux de natalité régulièrement supérieurs à ceux de la mortalité.

Mais la période 2013 – 2019 fait apparaître une forte diminution dont la variation s'est considérablement réduite à 1,03%. Cela explique la projection envisagée d'une évolution de la population juste un peu en-deçà des préconisations du SCoT de l'Uzège à 1,40% au lieu de 1,50%.

Le maintien d'un solde positif des entrées et sorties témoigne néanmoins de l'attractivité de la commune.

Année de recensement	1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
Habitants	611	605	628	712	748	731	750	760	800
Année de recensement	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
Habitants	826	804	794	755	720	731	648	626	594
Année de recensement	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
Habitants	504	505	502	430	352	333	350	323	363
Année de recensement	962	1968	1975	1982	1990	1999	2005	2006	2010
Habitants	434	468	589	716	759	943	1 115	1 152	1 453
Année de recensement	2015	2020	2023						
Habitants	1 643	1 679	1 715						

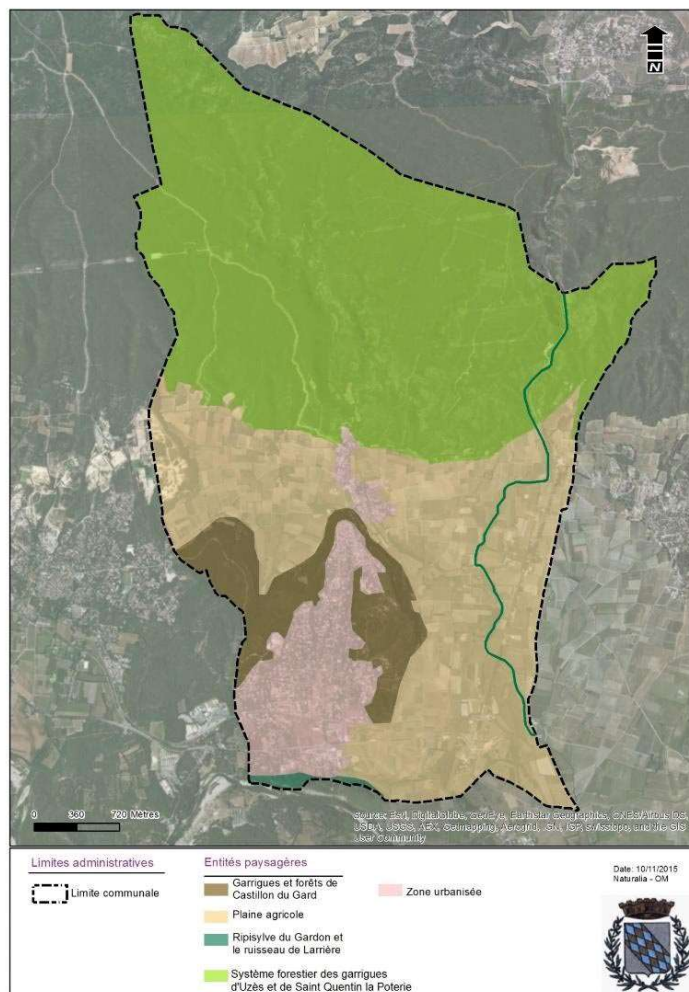


Il est important de souligner que tout ce qui fait la qualité de vie des castillonnais contribue aussi à attirer les populations des communes des alentours : pour se soigner, pour faire des achats, pour balader, pour travailler, pour chercher un logement...

Avec l'accroissement démographique en cours, il est primordial pour la commune de pouvoir réaliser ses projets afin de favoriser l'installation de nouveaux habitants sans dénaturer le cadre de vie.

## 2. Les unités paysagères :

Castillon-du-Gard se compose d'une zone urbanisée implantée au centre du territoire communal s'étalant vers le Sud et le Sud-Ouest. Depuis le Mas Raffin situé en plaine agricole jusqu'aux pieds des remparts (vienne ville) s'organisent des secteurs pavillonnaires plus dilatés, vers la RD n°19A. Ces zones bâties sont ceinturées d'Est en Ouest par des zones de garrigues. Ces dernières sont ensuite bordées par des zones agricoles implantées d'Ouest en Est vers le Sud. Enfin, tout le Nord de la commune se compose de massifs boisés, massifs de garrigues.



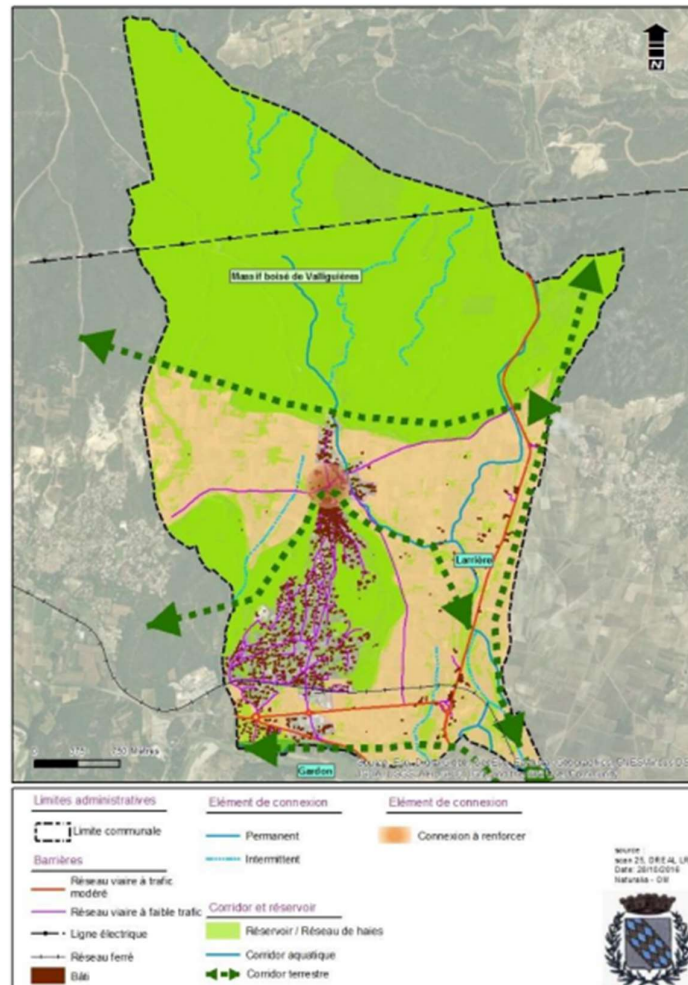
Entités paysagères de la commune (extrait du PADD PLU)

La commune de Castillon-du-Gard couvre un territoire de 1738 ha composé de 11.62% d'espaces urbanisés, 60.10% de zones naturelles et 28,28% d'espaces agricoles.

Le territoire communal abrite un patrimoine végétal et paysager particulièrement riche et diversifié qu'il faut préserver.

**Les choix de développement du territoire doivent être fondés sur sa position géographique proche du Pont du Gard, et de ses complémentarités, notamment touristiques mais aussi sur ses richesses tant naturelles que patrimoniales qui doivent contribuer à son développement et à son attractivité. A cela s'ajoute la proximité de Remoulins, de l'échangeur autoroutier de Fournès, des gares d'Avignon et Nîmes, ainsi qu'à une quinzaine de kilomètres, Uzès offrant aussi des synergies réciproques.**

**Elle doit donc contenir une urbanisation répondant à un développement raisonné, maîtrisé et harmonieux en matière de population, de logement, et d'emprise au sol, et mettre en place une politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels et urbains, mais aussi du patrimoine, avoir une bonne gestion des déplacements, des équipements et services et maintenir un développement économique et touristique. Le tout en conservant son cachet de petite village gardois et en préservant ses ressources paysagères, naturelles et agricoles.**



*Un environnement paysagers composé de corridors et réservoirs écologiques (extrait du PADD PLU)*

### 3. Les patrimoines

Afin de préserver et valoriser son patrimoine architectural riche et unique, ainsi que son patrimoine naturel remarquable, la commune s'est engagée en 2023 dans la démarche de labellisation « Petite cité de caractère ».

#### 3.1. Le patrimoine architectural

Castillon-du-Gard dispose de nombreux vestiges, notamment dans son centre ancien, visibles et appréciables en parcourant son centre ancien. Ce patrimoine architectural se caractérise par de nombreuses traces de la période médiévale : fenêtres géminées, corbeaux, gargouilles, voûtes, ... Au-delà du centre historique, le patrimoine de la commune est riche et diversifié : chapelles, villa gallo-romaine, léproserie, fontaine, croix en pierre, moulins à vent... Une partie de ce patrimoine nécessite d'être rénové (notamment la fontaine du village).

Récemment, dans le cadre de la labellisation « Petite Cité de Caractère » et par délibération en Conseil municipal du 16 mai 2024, la commune a acté la création d'un SPR (site patrimonial remarquable). Cela renforce la dynamique de protection des patrimoines bâtis de la commune ainsi que l'harmonie architecturale.



Le savoir-faire du travail de la pierre sèche constitue un élément identitaire fort : murets, clôtures, capitelles, ...

Ces murs en pierre sèche peuvent être considérés comme des « murs habités et vivants », drainants, et lieu de vie pour la faune et la flore à valoriser.

La fontaine du village a été rénovée : elle fonctionne en circuit fermé au niveau du bassin et est équipée d'une prise d'eau potable pour permettre aux sportifs et aux touristes de continuer à s'y désaltérer.

Cela permet de **rendre le centre tant patrimonial qu'actif**, avec une réelle qualité d'aménagement et d'espaces publics, proposant un cadre de vie agréable et des fonctions de centralité villageoise.

**Conserver, préserver et reproduire ces savoir-faire participe à la transmission des traditions.**





*Rues et façades du village*

Le patrimoine architectural castillonnais est, certes, remarquable par ses bâtis anciens, mais il est aussi enrichi un patrimoine plus contemporain. Le label « Architecture contemporaine remarquable » lui a été accordé le 21 mai 2016 au regard de plusieurs édifices répertoriés sur la commune réalisés par l'architecte nîmois Joseph Massota, inspiré des théories de l'Architecture moderne de Le Corbusier et d'Oscar Niemeyer.



*Illustration de maisons castillonnaises contemporaines*

Pour maintenir un cadre de vie qualitatif, la commune mène plusieurs projets en faveur de son patrimoine architectural et de son patrimoine urbain, tant sur le bâti public que sur le bâti privé. Au-delà du cœur médiéval, qui a déjà fait l'objet d'aménagements des espaces publics et dont le bâti est aujourd'hui largement mis en valeur et restauré, le centre du village élargi n'a pas encore bénéficié d'une réflexion d'ensemble, permettant de bâtir une réelle centralité villageoise en matière de qualité d'aménagement et de valorisation du cadre de vie. Le périmètre de réflexion englobe ainsi l'ensemble du centre médiéval, auquel s'ajoutent ses extensions au Sud, développées au XIX<sup>e</sup> siècle et présentant un bâti rural traditionnel de qualité.

Perché sur son éperon rocheux, le village jouit d'une position privilégiée au milieu d'un patrimoine naturel riche et typiquement gardois, doté d'une vue imprenable sur le Pont du Gard (seule commune depuis laquelle il est visible) et sur les garrigues environnantes, les forêts vallonnées, les Gorges du Gardon. Un Parc naturel régional, le PNR des Garrigues est en réflexion et en émergence et son périmètre englobe la commune. De plus, Castillon-du-Gard comporte une plage sur le Gardon, très prisée l'été.

Ce patrimoine est donc à mettre en valeur.



*Vue depuis le Nord sur le Pont-du-Gard*

À noter que les murs de pierres sèches (photo ci-dessous) ont été classés dans le nouveau PLU, ainsi qu'un certain nombre d'arbres dits « remarquables ».



*Muret traditionnel en pierres sèches présent dans tout le village*

Outre la beauté de son patrimoine bâti et des paysages qui l'environnent, la commune de Castillon-du-Gard poursuit ses efforts pour que son centre-bourg soit le plus agréable possible.

Actuellement, le centre-ville de la commune est très minéral. Il n'est pas adapté aux fortes chaleurs des périodes estivales. En effet, selon les scénarii de l'étude de de Météo France, le nombre de jours anormalement chauds sur la commune de Castillon-du-Gard va nettement augmenter entre la période de référence (1975-2005) et le milieu du siècle, passant de 24 jours où la température est supérieure de 5°C ou plus à la normale à 48, 71 voire 84 jours<sup>1</sup> (la température moyenne annuelle était de 15°C entre 1976 et 2005 et qui pourrait atteindre 17,3°C en 2050)<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> D'après le module interactif de l'AFP intitulé *Demain, quel climat sur le pas de ma porte ?* formulé à partir de l'outil *Climadiag* de Météo France.

<sup>2</sup> Le Journal Midi Libre évoque ces projections d'évolutions à l'échelle du département du Gard, article du 29/05/2024.



## JOURS ANORMALEMENT CHAUDS

### SCÉNARIO OPTIMISTE

24

+24

48

### SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE

24

+47

71

### SCÉNARIO PESSIMISTE

24

+60

84

Le centre-ville est néanmoins agréable et dynamique puisqu'il concentre des commerces et services, contribuant au bien-être des habitants.

### 3.2. Le patrimoine naturel

Le **schéma directeur d'eau potable et d'assainissement** ainsi que le **PADD du PLU** définissent les éléments paysagers et les ressources naturelles comme des supports d'attractivité et des ressources à protéger.

La **charte paysagère de l'Uzège – Pont du Gard** entend mettre en avant les caractéristiques locales et les analyser pour mieux protéger les entités paysagères du territoire. Elle apporte des arguments pour faciliter la prise de décision autour de l'aménagement durable et la gestion des territoires. Cent hectares de garrigues sont classés en **zone de compensation**. À ce titre, ils sont entretenus et aérés pour la préservation d'espèces d'oiseaux protégés.

La mairie de Castillon-du-Gard a également mis en place **un permis de végétaliser** afin de lutter contre les îlots de chaleur en déminéralisant certaines zones du village. Favoriser la végétalisation des façades et les pieds d'immeubles par les particuliers permet de rafraîchir les espaces publics, d'embellir le bourg et de renforcer le lien social par une meilleure appropriation de la rue par ses habitants. Cette démarche est encadrée par une charte, prévoyant notamment des conseils de plantations adaptées au climat méditerranéen, ainsi que la réalisation de trous de plantation par la municipalité.

Le **patrimoine de l'eau** est particulièrement présent sur la commune, avec plusieurs canaux et sources, dont l'une tarit rarement et alimente le lavoir communal. Située au cœur du périmètre de la réserve de Biosphère des Gorges du Gardon, la commune poursuit son engagement en faveur de la biodiversité et de la préservation des écosystèmes et travaille à la restauration d'une source « pure » qui pourrait alimenter les jardins partagés, voire même être potable.

La **ressource en eau** de très bonne qualité sert aujourd'hui au maraîchage (trempage des légumes) et est l'écrin d'une vente tous les samedis matin de légumes bio, produits sur les terres qui jouxtent le site.

Le **patrimoine agricole** de la commune est également important. Il est néanmoins menacé par les changements climatiques et par la vente des terres des agriculteurs à la retraite.

L'orientation technico-économique de l'agriculture de Castillon-du-Gard est la viticulture. Le nombre d'exploitations agricoles castillonnaises en activité a chuté, passant de 39 en 1988 à 21 en 2010, soit une baisse de 44% en 32 ans. Le même constat est fait sur le Département du Gard qui a perdu 61% de ses exploitations sur cette même période. La surface agricole utilisée (SAU) a également connu une

baisse importante entre 1988 et 2020, passant de 422 hectares à 353. En parallèle, la SAU moyenne a augmenté (passant de 11 à 16 ha)<sup>3</sup>.

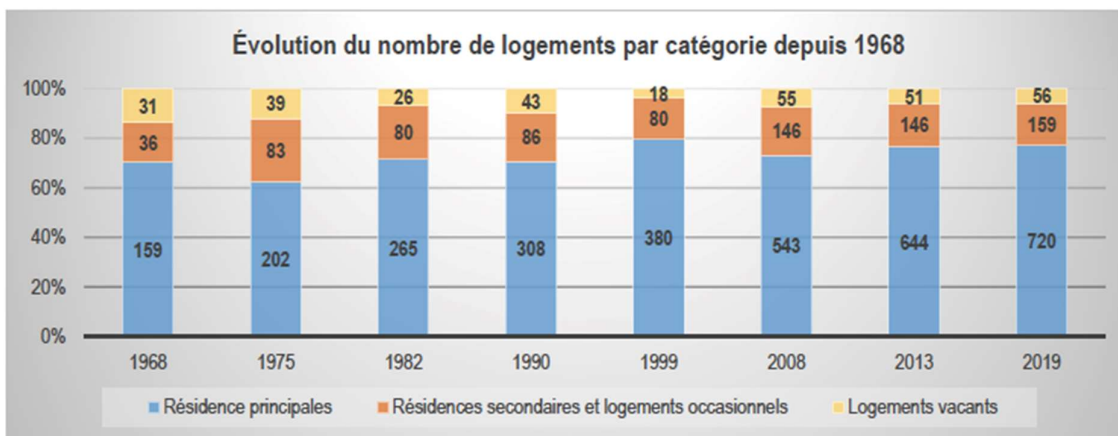
L'agriculture fait partie intégrante du paysage castillonnais et de son histoire (cultures céréalières, viticulture, élevage). Ses terres agricoles ont façonné le paysage depuis plusieurs siècles (grande superficie de milieux ouverts).

Viticulteurs, culture biologique, caves particulières, vente directe de producteurs locaux, caveaux de vente, négociants sont autant d'acteurs économique qui participent à la richesse et au savoir-faire de la commune.

**Tous ces éléments concourent au dynamisme de la commune et à la préservation de ses patrimoines. Ils offrent aux habitants un cadre de vie agréable et contribuent aussi à son rayonnement et à son attractivité, sur son bassin de vie et au-delà.**

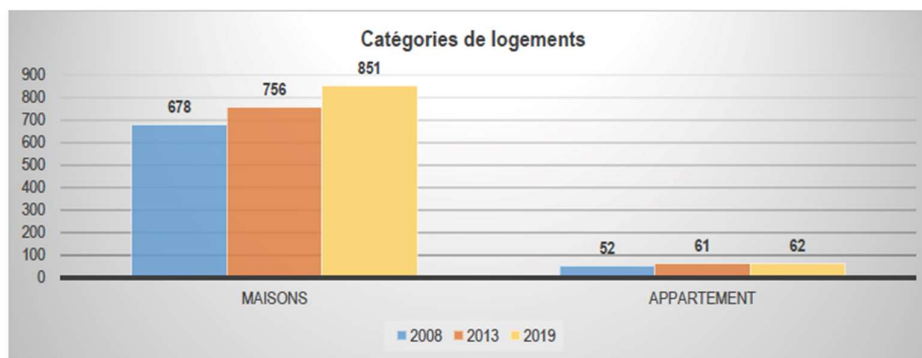
#### 4. Habitat et logement :

L'évolution du logement depuis 1968 est en cohérence avec l'évolution de la population. Les résidences secondaires oscillent entre 16,73% (en 1999) et 25,62% (en 1975).



Source Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 au RP2019 exploitations principales au 01/01/2022

La grande majorité du parc immobilier est constituée de maisons qui sont des résidences principales.



Source Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

<sup>3</sup> Données issues des recensements agricoles  
BCO Castillon du Gard \_ version 26/08/2024 \_ visa

La commune entend faciliter l'accès des jeunes et des primo-accédants à la propriété sur son territoire. Elle dispose également de logements communaux en location dans le centre-bourg. En effet, la commune n'attire pas seulement les touristes ; elle attire aussi de nouveaux habitants qu'il faut pouvoir loger.

Ainsi, les efforts de la commune pour le « bien-vivre », voire le « mieux-vivre », de ses habitants se matérialisent par un renforcement du tissu associatif local et des moyens mis à sa disposition, par l'amélioration des infrastructures, par le maintien des commerces et services de proximité ainsi que par un effort sur l'offre de logements (notamment à destination des jeunes et des primo-accédants).

Cela passe notamment par un **urbanisme durable**. C'est pourquoi le PADD du PLU prévoit de **lutter contre le mitage urbain**, qui risquerait de dénaturer le paysage. Il s'agit « d'assurer les conditions d'un développement et d'une gestion durables du territoire communal, c'est-à-dire préparer et maîtriser la croissance démographique dans le respect des grands équilibres et principes énoncés par les lois : loi ALUR, loi LAAAF, loi ELAN, et dernièrement la loi Climat et Résilience, tout en étant compatible avec les documents supra-communaux du PLU de CASTILLON-DU-GARD ».

## 5. Le tissu économique et touristique

Le tissu économique de Castillon-du-Gard est principalement composé d'entreprises issues du commerce, des transports et des services divers. Il s'agit de structures essentiellement de petites tailles à 97,83% (moins de 10 salariés) avec une dominante dans les domaines du négoce, de la grande distribution et des détaillants. La commune comporte également une grande usine d'embouteillage.

La Maison Familiale Rurale (MFR) Pont du Gard, située sur la commune, propose de nombreuses formations en alternance vers les métiers de l'accueil, du service à la personne et des services en milieu rural notamment. En plus d'attirer des élèves pendant la période scolaire, la MFR se mue en un centre de loisirs linguistique sur la période estivale où les dortoirs sont loués afin de répondre au besoin d'hébergement de groupes. Cette structure permet à la fois l'attractivité sur le plan de l'éducation et sur le plan touristique, favorisant le commerce local. Il s'agit d'un partenaire essentiel de la mairie avec laquelle les liens sont renforcés, permettant notamment un appui à la stratégie environnementale de la commune grâce au World Clean Up Day (journée mondiale de nettoyage de la planète) où les jeunes procèdent au ramassage des déchets sauvages sur la commune (berges du Gardon et plage). La mairie accueille chaque année plusieurs élèves de la MFR en stage au sein de ses services.

La commune comporte de nombreux commerces de proximité, ce qui contribue à sa position de centralité par rapport aux villages alentours. En effet Castillon-du-Gard occupe une fonction de centralité vis-à-vis des communes de Remoulins, Vers pont du Gard, St Hilaire, Valliguières (et plus largement, notamment grâce à ses restaurants qui attirent des personnes de tout le secteur) sur les commerces de proximité tels que les produits du terroir avec les compagnons du terroir, vendeur de cycle et réparation vélos, alimentation volailles, et bien évidemment avec ses restaurants uniques, bientôt un pâtissier de renom, un traiteur renommé...

La commune se démarque par la qualité de ses commerces dans un cadre empreint de culture, d'art, de patrimoine et également des espaces verts magnifiques et préservés.

## Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2020

	Total	%
<b>Ensemble</b>	<b>195</b>	<b>100</b>
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	15	7,7
Construction	31	15,9
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	69	35,4
Information et communication	6	3,1
Activités financières et d'assurance	5	2,6
Activités immobilières	4	2,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	25	12,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	17	8,7
Autres activités de services	23	11,8

Source Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022

Le secteur d'activité principal sur la commune est le Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration avec 35,4% des établissements. Viennent ensuite le secteur de la Construction (15,9%) et le secteur des Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien avec (12,8%).

Côté restauration la commune dispose d'un snack, d'un café, de 5 restaurants et d'un traiteur :

- Snack « La treille de l'Abbé »
- Café « Méger »
- Traiteur « Les Gourmandises de Maëlys »
- La Casa Benelli
- Les Jarres
- Le Joïo
- Le vieux Castillon
- L'Amphitryon
- Les Compagnons du Terroir

Les commerces et les producteurs locaux offrent bon nombre de services aux administrés et touristes de passage :

- Dans l'alimentaire :
  - 1 boulangerie - pâtisserie
  - 1 boulangerie - épicerie
  - 1 boucherie / traiteur
  - 1 maison de terroir et ses boutiques
  - Agriculteurs en vente directe
  - Caveaux

À noter qu'une boulangerie-pâtisserie-épicerie est cours de réaménagement dans la perspective du projet de réhabilitation de la maison Parsus (cf. fiches actions – Annexe 1).

- Autres services :
  - 1 institut de beauté
  - 1 coiffeur
  - 1 tabac-presse-loto
  - 1 magasin d'outillage et de location de matériel

- 1 galeriste
- 1 agence immobilière
- Plusieurs sociétés proposant du service à la personne (taxis, informaticiens, consultants...)
- Plusieurs professionnels de la médecine douce (hypnose, massages, réflexologie plantaire, naturopathie...)

Ainsi, l'offre commerciale est implantée d'une part dans le centre ancien avec des commerces de proximité : boulangerie-pâtisserie, boucherie, tabac-presse, salon de coiffure, ... et d'autre part au Sud du village en bordure de la RD n°19A en direction d'Uzès. On y recense de même diverses activités : boulangerie, tabac presse, agence immobilière, fleuriste, boutique du terroir, location-vente réparation de vélos, vente d'articles pour animaux, ...

Les pôles d'attraction commerciaux environnants se localisent sur les communes de Remoulins et Uzès, mais Castillon-du-Gard doit requalifier sa zone économique en bordure de la RD n°19A, afin de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, tout en accordant une attention particulière au risque inondation par ruissellement, mais aussi à l'approche paysagère depuis la route départementale.

Les établissements liés à l'accueil touristique, à la restauration, mais aussi le cadre de vie, ses valeurs patrimoniales fortes, sa proximité immédiate avec le Pont du Gard témoignent d'une attractivité et d'un intérêt accrus pour cette commune. Cela se justifie par la présence d'un hôtel 4 étoiles de 34 chambres, mais aussi de diverses structures : chambres d'hôtes, gîtes, auberges B&B, hébergements atypiques, 5 restaurants, d'une aire de camping-cars...

La proximité d'un environnement aux vestiges nombreux, comme le Pont-du-Gard, Nîmes et ses arènes, Arles, en font un lieu privilégié de qualité attirant une clientèle aisée comme plus modeste.

#### **Les atouts touristiques sont nombreux sur ce territoire :**

- A 3 kilomètres seulement du Pont-du-Gard, aqueduc romain qui enjambe la rivière Gardon, datant d'entre 19 avant et 50 après Jésus Christ, qui permettait le transport de l'eau à travers les collines et les vallées nîmoises.
- A 12 kilomètres d'Uzès, au centre historique protégé, composé de magnifiques maisons en pierre médiévales, mais aussi sa Place aux Herbes entourée d'arcades et d'une grande fontaine en pierre où sont installés de nombreux commerces et cafés.
- A 19 kilomètres de Beaucaire, avec son port, cette commune se situe entre le Rhône et le canal du Rhône à Sète, à côté du château de Tarascon.
- A une vingtaine de kilomètres d'Avignon et de Nîmes.
- Enfin, il est important de souligner que la commune de Castillon-du-Gard est située à quelques kilomètres de Saint-Quentin-la-Poterie, « Ville et métiers d'art » ainsi que de communes caractérisées « Plus beaux villages de France », telles que Lussan, Aiguèze, La Roque-sur-Cèze ou encore Montclus.

À l'ensemble de ces destinations est adjointe une offre diversifiée d'hébergements qualitatifs sur la commune.



La tenue de visites guidées organisées par une guide-conférencière professionnelle, des expositions d'art Ikebana, la mise en place d'un Escape Game dans le centre historique, l'organisation d'évènements récurrents comme le marché nocturne avec des artistes des arts de la rue, des artisans et des producteurs locaux, ainsi que la brocante annuelle du premier week-end d'août, sont autant d'animations touristiques qui participent déjà à la valorisation et de la destination touristique du village.

La commune met en avant la qualité des produits locaux (alimentaires ou artisanat d'art) mais aussi les artisans spécialisés dans l'Up Cycling (partenariat avec le tiers lieu 21 où siège la maison UP UP UP à Saint-Quentin-la-Poterie).

L'amélioration des accès, des déplacements et des stationnements sera un appui à cette dynamique économique, touristique et commerciale dans le cœur du village mais aussi sur l'ensemble des zones urbanisées.

## 6. Présence et état des équipements et services

En termes d'équipements, Castillon-du-Gard possède toutes les structures publiques à son échelle.

- **Services administratifs** : agence postale, mairie, Centre Communal d'Action Sociale, Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable du Pont-du-Gard (SIAEP, garderie, centre de loisirs, école, équipements sportifs...

L'actuelle **école de Castillon du Gard** est composée de deux bâtiments :

Maternelle (Rue du presbytère) :

Classe 1 : PS et MS - 17 élèves

Classe 2 : GS et CP – 23 élèves

Primaire (Rue de l'église) :

Classe 3 : CP et CE1 – 24 élèves

Classe 4 : CE2 et CM1 – 20 élèves

Classe 5 : CM1 et CM2 - 24 élèves<sup>4</sup>

Une école plus grande a été construite en bas du village et ouvrira ses portes au cours du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2024/2025, remplaçant et libérant les deux anciens bâtiments des écoles du centre-ville.



*Projection architecturale du nouveau groupe scolaire*

<sup>4</sup> Chiffres correspondant à l'année scolaire 2023-2024  
BCO Castillon du Gard \_ version 26/08/2024 \_ visa

La construction de cette nouvelle école se veut vertueuse : elle a été éco-conçue. Sa conception à Haute Valeur Environnementale. Labellisé OR (en phase de conception), le bâtiment dispose de la technologie Nowatt qui œuvre pour la transition énergétique solaire. C'est donc une école vertueuse, pour laquelle la Région Occitanie a apporté une participation financière à hauteur de 300 000 euros.



Localisation du nouveau groupe scolaire (dans la plaine à 5 min de la mairie)

La libération des locaux de l'ancienne école est une occasion pour la commune de lancer une réflexion pour répondre aux besoins de la population actuelle et future dans un contexte tissu urbain n'autorisant aucune extension.

Les **équipements sportifs** sont actuellement dans un état vieillissant, le stade de football notamment. Un travail est déjà entamé sur la réfection de certaines infrastructures sportives comme les terrains de tennis, avec une participation financière de la Région Occitanie

- **Services de santé** : la commune n'a pas de médecin généraliste. Elle accueille cependant plusieurs spécialistes : kiné, ostéopathe et cabinet d'infirmières. Un projet de Maison médicale est en réflexion, mais il s'agit d'un projet impliquant de nombreuses communes et son avancée ne dépend pas uniquement de la commune de Castillon-du-Gard.

Un enjeu fort pour la commune est de concentrer les services en son centre-bourg tout en favorisant la mise aux normes des bâtiments publics notamment en termes d'accessibilité mais aussi de consommation énergétique.



*Quelques devantures de services dans le cœur du village*

#### Enjeux :

- **Conserver le caractère typique du village en préservant ses différents patrimoines (bâti, agricoles et naturels)**
- **Tisser la ville avec ses espaces paysagers, agricoles et son patrimoine**
- **Prendre en compte les différents risques naturels présents sur le territoire**
- **Préserver une agriculture de proximité**
- **Participer à la transition énergétique et écologique**
- **Garantir un cadre de vie agréable et authentique**
- **Favoriser l'attractivité et le rayonnement de la commune**
- **Renforcer l'offre de services à la population**

### 7. Les dynamiques associatives et festives

Le **bien-vivre** sur la commune est garanti notamment par la richesse de son tissu associatif.

En effet, on dénombre **34 associations** qui touchent à des thématiques variées telles que le sport, le patrimoine, chasse, lien social, culture, environnement, évènementiel...).

Le maintien de ces associations est soutenu par la commune à travers différents projets.

L'**offre évènementielle** dynamise la commune grâce à l'organisation de marchés nocturnes avec des artistes, des artisans et des producteurs locaux, l'organisation d'une brocante professionnelle au mois d'août, l'organisation de la Fête romaine et de la Fête médiévale, l'incontournable Fête votive axée sur

les traditions, la tauromachie et l'accueil de concerts dans l'église (chorales locales et chorales professionnelles), qui ponctuent l'année de rendez-vous festifs et font vivre le village.

L'offre événementielle ne s'adresse pas qu'aux locaux : la brocante professionnelle d'août attire de nombreux visiteurs gardois et des départements voisins et la fête votive, axée sur les traditions, retrouve son authenticité d'antan.

## 8. Les déplacements et dessertes

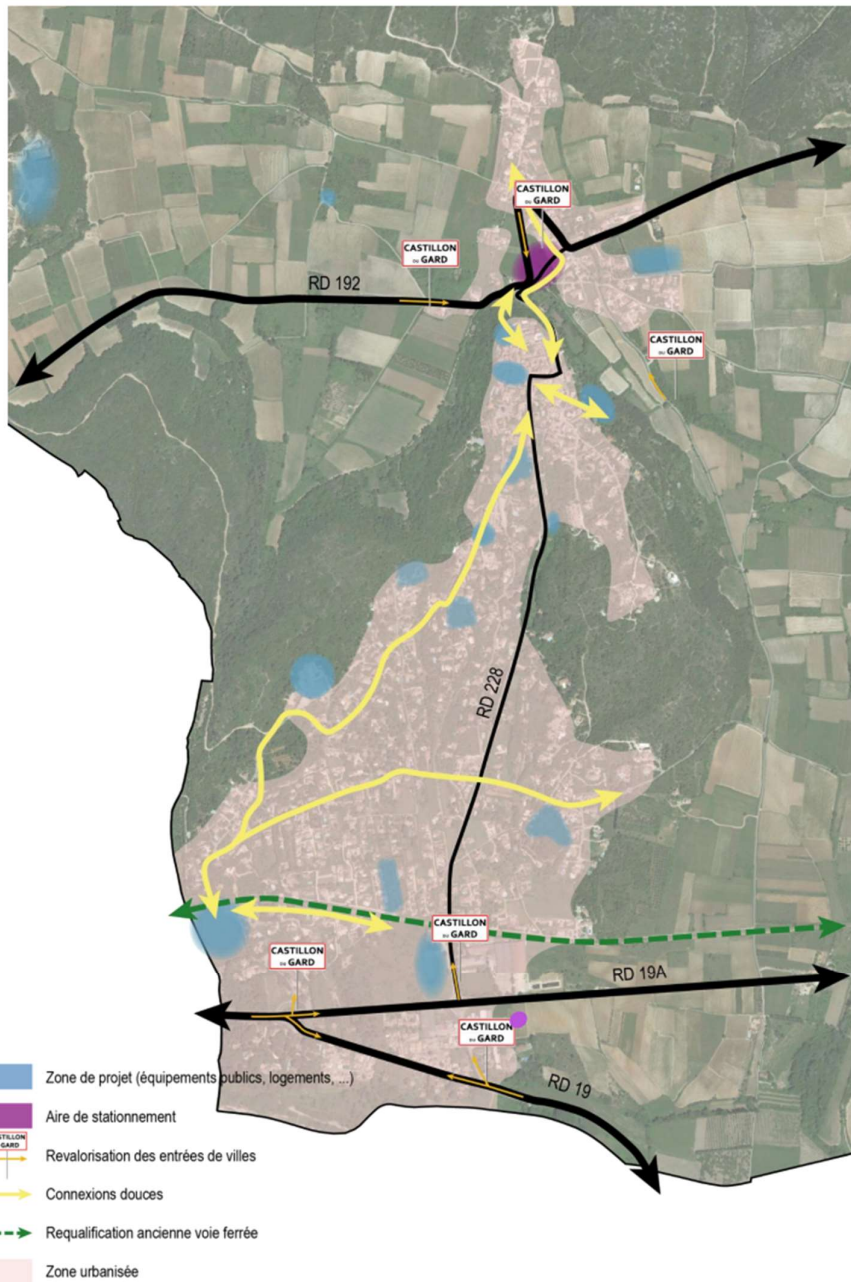
Castillon-du-Gard s'est développée sur un « puech » (petite montagne) dominant la plaine agricole, les ensembles boisés, les garrigues et un rideau forestier la ceinturant. Le village ancien, perché au centre de la zone agricole s'est ensuite développé vers le Sud. La lecture des espaces urbanisés contemporains témoigne d'une série de croissance le long des voies principales selon un tissu assez dilaté. Les constructions se sont développées sous la forme d'habitat pavillonnaire où la végétation est très présente.

La commune dispose de plusieurs entrées de ville notamment trois au Sud le long de la RD n°19A, ou sur la RD n°19 et trois au Nord depuis les RD n°192 et n°892. Ces axes viaires conduisent au centre bourg et mènent les automobilistes vers les commerces, équipements publics et zones de stationnement. L'automobile est le mode principal de déplacement sur la commune.



*Vue de la plaine agricole sur le village perché de Castillon du Gard*





*Les axes de dessertes (extrait du PADD du PLU)*

Pour que le village reste attractif et agréable, il convient de préserver ce qui fait son charme : ses paysages naturels, ses terres agricoles et le cachet de son centre ancien.

L'attractivité de Castillon-du-Gard passe aussi par son accessibilité. En effet, la commune est joignable par différents moyens de transport : en voiture, à pied (GR et PR), à vélo (liaison voie douce et circuits de cyclotourisme), en deux-roues, en train (gare de Remoulins notamment – réouverture de la ligne Rive Droite du Rhône)... Le PADD prévoit la fluidité des déplacements et des modes de communication. De plus, la commune est desservie par deux lignes de bus (115 et 121) et dispose d'un service de transport à la demande porté par l'intercommunalité (CCPU, ligne n°3 en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024).



La commune a déjà mené plusieurs actions afin de **développer la mobilité sur le village** :

- Création d'une voie parallèle à l'axe principal, du chemin Neuf pour les piétons et cyclistes ;
- Liaison avec la voie Verte qui rejoint Uzès et qui sert tant pour le tourisme que les déplacements à vélo du quotidien ;
- Installation d'une zone de co-voiturage ;
- Village équipé de bornes pour recharge rapide de véhicules électriques ;
- Village labellisé « Accueil vélo ».

Ces actions sont poursuivies notamment un projet à venir la mise en place de parkings vélo.

Le village est accessible, mais le stationnement y demeure compliqué et surtout peu esthétique et pratique.

#### Les enjeux :

- **Mieux desservir et mieux se connecter aux équipements**
  - Créer les connexions et les continuités viaires, piétonnes, circulations douces vers le centre bourg, au travers d'un maillage défini, mais aussi vers les grands axes routiers
  - Créer des zones de stationnement à proximité des entrées de ville, des équipements et pôles d'attraction
  - Adopter une signalétique adaptée et harmonieuse
  - Etablir un schéma de circulation dans le centre ancien pour privilégier les zones piétonnes : bouclage pour les véhicules et pour les piétons, mais aussi des parcours touristiques, culturels et patrimoniaux.
- **Hiérarchiser les accès au centre-ville et maîtriser les déplacements dans le centre ancien**
  - Organiser et créer de nouvelles aires de stationnement dans le centre bourg
  - Permettre aux visiteurs d'accéder facilement aux points d'intérêt de la commune.
- **Réduire la dépendance à l'automobile, favoriser les déplacements doux**
  - Encourager les habitants à avoir des comportements responsables en mutualisant les déplacements (covoiturage), en utilisant les voies douces (cycles et piétons), et en privilégiant les mobilités actives
  - Sensibiliser les enfants de l'école, leurs parents et les équipes pédagogiques aux impacts de leurs modes de déplacements sur l'environnement et sur la santé.
- **Créer des zones de stationnement à proximité des équipements**

## Synthèse du diagnostic et des enjeux (AFOM) :

Atouts :	Faiblesses :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Position géographique au carrefour de plusieurs destinations touristiques</li> <li>• Proximité des grands axes routiers et ferrés (3 gares à proximité, sans en avoir les nuisances)</li> <li>• Qualité paysagère : naturelle, architecturale et agricole</li> <li>• Zones Natura 2000 et réserves de biosphère</li> <li>• Proximité directe avec le Site du Pont du Gard</li> <li>• Nombreux commerces et services de proximité</li> <li>• Tissu associatif important et offre événementielle large</li> <li>• Village connecté, attirant les télétravailleurs</li> <li>• Réseau de vidéoprotection très développé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Topographie du village : fort relief contraignant l'urbanisme, l'accessibilité et les mobilités</li> <li>• Stationnement limité et pollution visuelle (trop de voitures garées en centre-ville)</li> <li>• Présence d'îlots de chaleur en centre-bourg</li> <li>• Beaucoup de résidences secondaires</li> <li>• Désert médical</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opportunités :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Menaces :</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hausse de la démographie (prévisions)</li> <li>• Nouvelle école et salle polyvalente</li> <li>• Délocalisation des écoles, libérant des bâtis à réhabiliter en plein centre-bourg</li> <li>• Qualité des commerces (restaurant étoilé)</li> <li>• Préfiguration d'un nouveau Parc naturel régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix du m<sup>2</sup> très élevé, difficulté pour les jeunes de la commune d'accéder à la propriété</li> <li>• Perte des paysages avec l'arrachage des vignes</li> <li>• Artificialisation des sols</li> <li>• Perte des terres agricoles</li> <li>• Cabanisation</li> <li>• Parc immobilier communal vieillissant</li> <li>• Changement climatique : sécheresse, ruissellement, inondations, incendies...</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Synthèse des principaux enjeux de la commune :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conserver le caractère typique du village en préservant ses différents patrimoines (bâtis, agricoles et naturels)</b></li> <li>• <b>Tisser la ville avec ses espaces paysagers, agricoles et son patrimoine</b></li> <li>• <b>Prendre en compte les différents risques naturels présents sur le territoire</b></li> <li>• <b>Préserver une agriculture de proximité</b></li> <li>• <b>Participer à la transition énergétique et écologique</b></li> <li>• <b>Garantir un cadre de vie agréable et authentique</b></li> <li>• <b>Favoriser l'attractivité et le rayonnement de la commune</b></li> <li>• <b>Renforcer l'offre de services à la population</b></li> <li>• <b>Mieux desservir et mieux se connecter aux équipements</b></li> <li>• <b>Hiérarchiser les accès au centre-ville et maîtriser les déplacements dans le centre ancien</b></li> <li>• <b>Réduire la dépendance à l'automobile, favoriser les déplacements doux</b></li> <li>• <b>Créer des zones de stationnement durables à proximité des équipements</b></li> </ul>	

### **Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :**

La commune de Castillon-du-Gard a récemment finalisé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) tout en menant de front le projet structurant de son mandat : la construction d'une nouvelle école, un engagement fort envers la jeunesse. La révision achevée du PLU met l'accent sur l'accueil des primo-accédants, facilitée par la libération de terrains communaux à des prix convenables, afin de soutenir les jeunes dans leurs projets. Après une réflexion approfondie, la municipalité a décidé de réaliser un groupe scolaire reconnu « Bâtiment Durable Occitanie – OR » écoresponsable, solidaire, favorisant les circuits courts et renforçant l'économie locale.

Cette démarche, combinant urbanisme et offre de services à la population, reflète l'engagement continu de la commune en faveur de projets responsables et durables.

Ainsi, la commune de Castillon-du-Gard entend poursuivre son **Projet de Développement et de Valorisation** autant à destination de ses habitants qu'à celle de ses visiteurs.

En effet, au travers de son projet de territoire, la commune met l'accent sur **l'amélioration et la préservation du cadre et de la qualité de vie** pour s'inscrire dans une démarche de « bien-vivre ensemble ». De plus, ses projets sont aussi tournés vers **le renforcement de son attractivité et de son rayonnement**.

Ainsi, la municipalité entend valoriser son centre-bourg et ses alentours et conforter sa position de bourg-centre à l'échelle supra-territoriale.

Il est à souligner que le projet communal s'appuie sur un engagement accru axé sur **le respect de l'environnement et la préservation des paysages, des patrimoines et des ressources**.

Grâce à ses prédispositions (village typique, zone remarquable, etc.) et aux projets menés et prévus, Castillon-du-Gard entend affirmer sa position de **centre de gravité de la zone rurale** qui l'entoure, et donc **conserver son rôle de bourg-centre de son bassin de vie**.

**La hausse démographique prévue constitue un défi** que la commune s'emploie d'ores et déjà à relever grâce à des projets de territoires cohérents visant à la fois à garantir le bien-vivre des habitants et futurs habitants, et à faire rayonner la commune au sein de son bassin de vie. C'est la raison pour laquelle son inscription aux contrats « Bourg-centre Occitanie » est pertinente : le territoire fonctionne en cohérence avec le développement envisagé. Le projet de territoire de Castillon-du-Gard est axé autour de l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants et du rayonnement touristique, économique et culturel de la commune sur l'ensemble du bassin de vie dont elle fait partie.

En effet, les projets portent sur la préservation, voire la restauration, des patrimoines bâtis (publics et privés, architecturaux et urbains), des patrimoines agricoles (qualité paysagère, PAT, soutien à une agriculture raisonnée, murets en pierres sèches, jardins partagés) et des patrimoines environnementaux (faunistiques, floristiques et paysagers).

La réhabilitation de plusieurs bâtiments en centre-bourg permet à la fois de répondre aux besoins de la population (lien social, culture, santé...) et d'œuvrer dans le sens de la sobriété foncière en ne reportant pas le besoin sur une construction nouvelle (exception faite de la nouvelle école Rosa Bonheur).

Les actions envisagées par la commune portent également sur la dynamisation du village et sur son embellissement : verdissage du centre-bourg, attention portée au tissu associatif et à l'évènementiel, maintien d'une offre de commerces et services de proximité... Le bien-vivre est au cœur du projet de territoire.

La valorisation de la commune est aussi envisagée au prisme de l'attractivité territoriale : en rendant le village plus accessible, en préservant son cachet et ses paysages naturels et agricoles, et en réglant les problématiques de stationnement, Castillon-du-Gard devrait favoriser son potentiel touristique et continuer à attirer des visiteurs.

En cours de finalisation de sa candidature au label « Petite Cité de Caractère », Castillon-du-Gard poursuit naturellement son action en faveur de la promotion territoriale et rurale au travers de la présente candidature.

**La commune doit conforter sa position de centralité dans la zone rurale dont elle fait partie (concentration de commerces et services : santé, alimentation, loisirs...) pour accompagner l'augmentation de la population attendue : le seuil des 2000 habitants devrait être franchi d'ici 2030. L'enjeu sera donc de répondre aux attentes des populations tout en s'inscrivant dans une dynamique de transition écologique.**

La commune de Castillon-du-Gard a pour ambition de tracer une feuille de route ambitieuse pour les années à venir, centrée sur un plan guide des mobilités douces et une stratégie globale fondée sur la transition écologique et le développement durable. L'une des problématiques majeures de la commune est le manque de places de stationnement, couplé à la nécessité de renforcer la vitalité de son cœur de village, véritable richesse locale. Pour résoudre cette problématique tout en valorisant le tourisme durable, la commune projette de développer des mobilités douces. Ainsi, les visiteurs et les habitants pourront découvrir le village, son patrimoine et sa culture de manière écologique et responsable.

Sur les sentiers créés, des points de rencontre seront aménagés pour permettre la découverte du patrimoine local, la participation à des événements fédérateurs, et la création d'une logique d'ensemble pour explorer le territoire. Pour ce faire, des audioguides touristiques, des panneaux de découverte et une signalétique renforcée seront mis en place. Ces aménagements permettront au public de connaître les emplacements où stationner leurs voitures tout en découvrant les richesses du territoire à pied ou à vélo. La refonte du stationnement permettra également de végétaliser les espaces urbains, réduisant ainsi les îlots de chaleur générés par les surfaces minérales.

La valorisation des savoir-faire locaux et la promotion de l'art et de la culture sont également au cœur des préoccupations de la commune. La création d'un café de pays dans un lieu emblématique et le soutien à l'agriculture locale contribueront à redonner à Castillon-du-Gard son caractère et son verdissage d'antan.

**La commune souhaite ainsi relever plusieurs défis, structurés autour de trois axes majeurs qui forment la base de sa candidature à « Bourg-Centre Occitanie » :**

- **Axe 1 : Préserver et valoriser un cadre naturel, agricole et un environnement patrimonial de qualité ;**
- **Axe 2 : Privilégier un développement urbain maîtrisé et raisonné ;**
- **Axe 3 : Garantir la fluidité des déplacements et des modes de communication pour répondre aux enjeux de mobilités douces.**

Ces axes stratégiques choisis correspondent aux axes 1, 2 et 4 du PADD du PLU qui vient d'être achevé, qui deviennent donc les axes 1, 2 et 3 de BCO, que nous ouvrons à d'autres thématiques de gestion de projet territorial afin qu'ils ne soient pas vus seulement au travers du prisme urbanistique.

Notons que **la transition écologique est présente dans chacun des axes du Projet de Développement et de valorisation de la commune** (préservation des paysages naturels et du patrimoine agricole grâce au PADD, au Plan Alimentaire Territorial (PAT), au Plan Paysage de Transition Ecologique..., préservation de l'environnement et Nature en ville avec le verdissement du centre-bourg et sa déminéralisation pour lutter contre les îlots de chaleur et contre les effets du dérèglement climatique, incitation au report modal sur des mobilités douces...).

### **Axe 1 : Préserver et valoriser un cadre naturel, agricole et un environnement patrimonial de qualité**

Le premier axe stratégique vise à préserver et valoriser le cadre naturel, agricole et patrimonial de qualité de la commune. À travers cet axe, la création de lieux alternatifs sociaux et culturels, l'amélioration du cadre de vie basé sur le patrimoine communal et son identité, ainsi que la préservation des espaces naturels et agricoles sont envisagées. La création de lieux de convivialité au cœur du village, en adéquation avec la volonté de centralité de la commune, renforcera son attractivité touristique.

Un projet emblématique est **la réhabilitation de la maison Parsus**, dédiée à la vie du peintre qui a marqué le village jusqu'en 2022. La transformation du rez-de-chaussée et des étages pour accueillir un café de pays, une résidence d'artistes et des espaces d'échanges et d'exposition illustrera parfaitement cet axe.

Le deuxième et troisième volet de cet axe 1 porteront sur la requalification et l'agrandissement de la place du cœur de village, ainsi que son appropriation par les habitants, qui constituent des éléments clés. La mise en place d'un « permis de végétaliser » permettra à chacun de contribuer à la valorisation du patrimoine communal, renforçant ainsi l'identité du village. La signalétique sera également un pilier essentiel pour orienter les visiteurs et mettre en valeur le patrimoine, l'économie locale et le tourisme.

### **Axe 2 : Privilégier un développement urbain maîtrisé et raisonné**

Le deuxième axe porte sur l'amélioration du cadre de vie sous le prisme de la transition énergétique et écologique et vise à répondre aux besoins de la population actuelle et future en termes d'équipements et de services. La préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles sont également cruciales pour que Castillon-du-Gard retrouve une identité verte et durable, fondée sur le lien social et la participation citoyenne. De l'éclairage public à la rénovation des bâtiments, la commune de Castillon-du-Gard souhaite développer et encourager la réalisation de travaux en adéquation avec la transition écologique (exemple : Requalification, mise aux normes et rénovation énergétique de la maison des remparts).

Par ailleurs, la construction d'un nouveau groupe scolaire, à haute valeur environnementale, ayant libéré les locaux des deux écoles situées dans le centre permet le lancement d'une réflexion en vue de la création de nouveaux services afin de répondre à l'accroissement du rôle de centralité souhaité par la commune.

### **Axe 3 : Garantir la fluidité des déplacements et des modes de communication pour répondre aux enjeux de mobilités douces.**

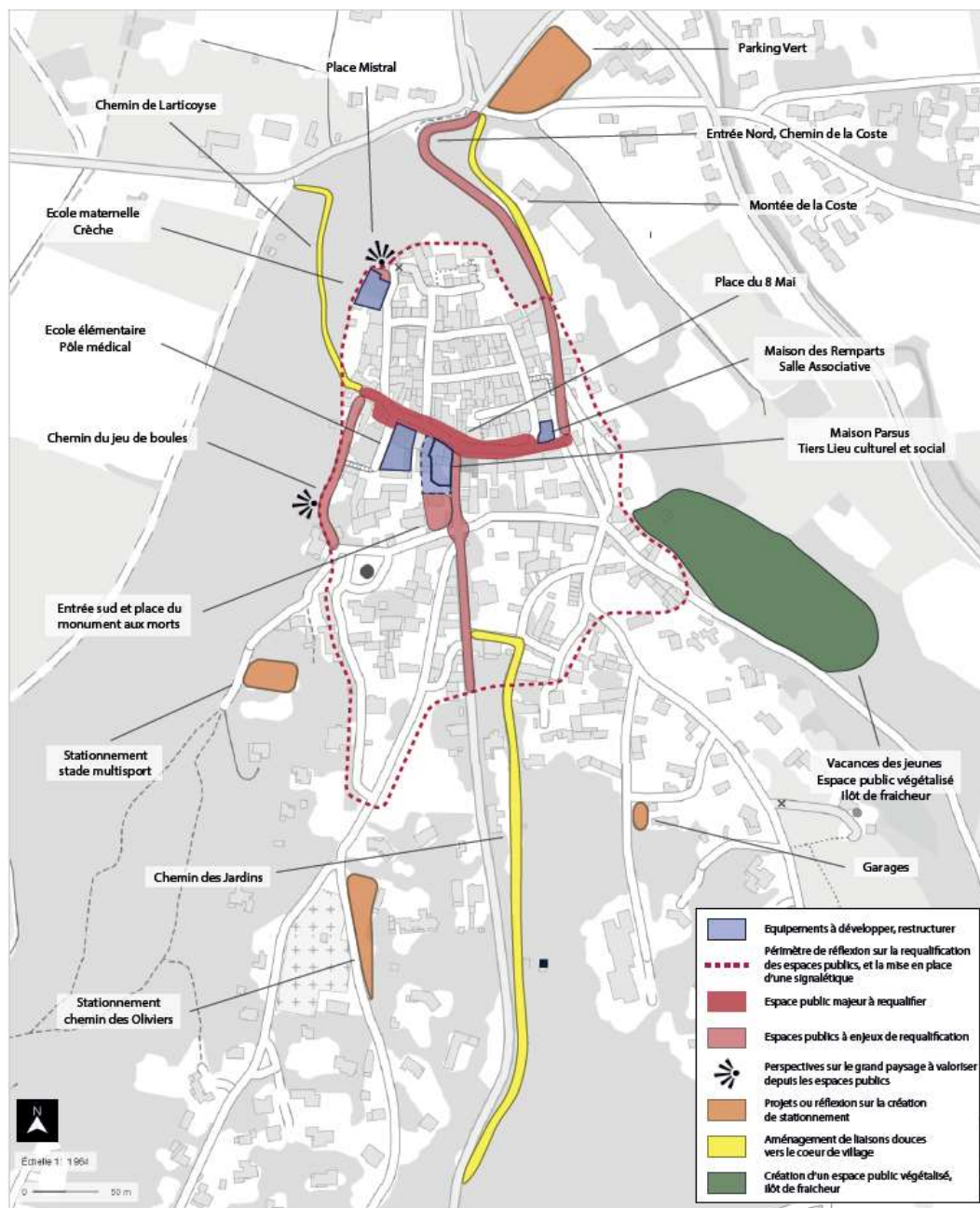
Enfin, le troisième axe stratégique vise à garantir la fluidité des déplacements en répondant aux enjeux de mobilité douce. Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces projets, la commune souhaite créer du lien



à travers le prisme de la transition écologique. La promotion des mobilités douces, déjà amorcée par un programme d'écomobilité scolaire, doit se concrétiser par la mise en œuvre d'actions.

L'objectif étant de valoriser le patrimoine et de développer des projets durables grâce à un plan guide des mobilités douces, tout en optimisant les flux et garantir un fonctionnement optimal des services. La concertation et l'implication du public seront au cœur de cette démarche, pour une identité retrouvée et des espaces préservés et valorisés.

Ainsi, la commune de Castillon-du-Gard s'impose une rigueur urbanistique et conceptuelle afin de préserver son cadre de vie exceptionnel. La commune s'engage résolument dans une transition écologique et durable, en valorisant son patrimoine et en améliorant la qualité de vie de ses habitants, tout en renforçant son attractivité touristique et économique.



*Implantation des projets et des équipements (extrait du projet « cœur de village » CAUE)*

#### **Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre**

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Uzège Pont du Gard, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2027-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagées sur le territoire pour 2022-2028.

#### **Article 5 : les partenaires**

##### **Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement**

###### **- du territoire communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Uzès :**

Le contrat cadre Bourg Centre s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de la communauté de communes.

La commune de Castillon du Gard fait partie du bassin de consommation d'Uzès défini par la CCI du Gard à partir des critères suivants (source SCoT) zone de chalandise, fonctionnement commercial, trajets domicile-travail.

La population de la commune est pleinement associée à la vie sociale du Pays d'Uzès puisque cette dernière bénéficie déjà des services de la CCPU tels que la Médiathèque intercommunale d'Uzès (45 inscrits actifs en 2022), de l'Ombrière Pays d'Uzès, et demain de la piscine intercommunale couverte ; que les lycéens sont scolarisés aux lycées d'Uzès et que de nombreux habitants fréquentent les associations uzétiennes, notamment sportives et culturelles

- Au travers du projet de territoire 2015/2025 dont les 4 axes sont les suivants :
  - o Axe 1: solidarité, vitalité et bien-vivre ensemble
  - o Axe 2: Image, qualité de vie et identité locale
  - o Axe 3: Attractivité et dynamisme économique
  - o Axe 4: Aménagement durable et équitable

Parmi les priorités définies, figurent les dimensions économiques et touristiques. De nombreuses actions inscrites au contrat valorisent le domaine public de la commune. Ce faisant, dans l'environnement patrimonial de la commune, ces aménagements contribueront à mettre en valeur l'important patrimoine de la ville, et contribueront à son rayonnement touristique, au bénéfice de l'ensemble du territoire communautaire.

Concernant le développement durable : ces actions pourraient s'inscrire à plus grande échelle dans le plan climat air énergie territoriale du Pays d'Uzès.

Enfin, ce contrat bourg-centre rejoint le projet de Convention Territoriale Globale en cours de rédaction avec la CAF et la MSA. ...

**- du territoire de projet PETR Uzège – Pont du Gard :**

Le PADD du SCoT révisé et approuvé au 19/12/19 dont fait partie la commune de Castillon-du-Gard affiche plusieurs objectifs relatifs au positionnement de cette commune :

L'axe 1 « Assurer un développement vertueux et durable » au travers de plusieurs ambitions :

- Ambition 1.1 « Participer à la lutte contre les changements climatiques » : Afin de répondre à l'enjeu mondial de lutte contre le réchauffement climatique, et en cohérence avec le SRADDET et l'ambition de l'Occitanie de devenir la première région à énergie positive d'Europe en 2050, le SCoT de l'Uzège-Pont du Gard souhaite participer pleinement à la mise en œuvre de la transition énergétique sur son territoire, et soutenir les communes comme Castillon-du-Gard qui au travers de son PLU révisé entend répondre à l'objectif 3 du PADD du SCoT à savoir «Favoriser le développement des énergies renouvelables tout en veillant à ne pas remettre en cause la qualité paysagère et patrimoniale du territoire, ni les usages agricoles et forestiers et à ne pas porter atteinte aux fonctionnements écologiques ».
- Ambition 1.2 « Définir l'armature paysagère comme support d'attractivité » : Les élus, à travers le PADD du SCoT), décident de conforter les dynamiques démographiques et résidentielles pour préserver l'identité rurale de l'Uzège-Pont du Gard et maintenir la qualité du cadre de vie du territoire.
- Le paysage de l'Uzège-Pont du Gard est un témoin perceptible du modèle de développement économique, sociétal et environnemental du territoire. Au niveau économique, le paysage révèle l'importance de la vocation agricole, industrielle et artisanale. Au niveau sociétal, il traduit une organisation urbaine en chapelet de petits villages qui offrent un réseau de proximité et d'échanges, dans un tissu bâti traditionnellement dense et ramassé. Au niveau environnemental, le paysage révèle l'importance des espaces non bâtis et une bonne préservation des espaces à caractère naturel. La commune de Castillon-du-Gard est identifiée dans l'objectif 9 « Promouvoir les silhouettes villageoises en cohérence avec le socle naturel et agricole », en effet en tant que village perché, ce village est un lien visuel au Grand Site du Pont du Gard et est un des supports d'attractivité de notre territoire.
- Sur le volet mobilité, et toujours pour un maillage équilibré de son territoire, le PETR souhaite conforter les modes actifs, développer le covoiturage et des liaisons fortes et performantes en transports collectifs entre les pôles et ceux en concertation avec les acteurs de la mobilité. Accompagner au développement des itinéraires cyclables autour des principaux équipements et services de proximité... tout comme la commune de Castillon-du-Gard qui souhaite développer les mobilités douces.
- Enfin au travers de son axe 3 « impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité du territoire », le PETR souhaite conforter l'attractivité des polarités par le maintien et le renforcement de l'offre de proximité. Il soutiendra les démarches de requalification des cœurs de village et de maintien des activités économiques de proximité.

- Autre volet celui de l'ambition 3.2 « organiser l'économie touristique et patrimoniale », en dehors des sites majeurs que ce sont le Pont du Gard, Uzès et Lussan, d'autres villages tel que Castillon-du-Gard participent à l'attrait touristique de l'Uzège-Pont du Gard. La labellisation « petite cité de caractère » en témoigne. (Cf. en annexe candidature PCC)

### **Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions**

- du territoire communautaire du Pays d'Uzès :

La CCPU a mis en œuvre un fonds de concours pour accompagner les communes sur l'ensemble de leur projet dès lors qu'ils entrent dans le cadre de la transition énergétique.

- du territoire de projet du PETR Uzège Pont du Gard :

#### A travers d'ingénierie de projet :

Le PETR est aussi porteur du SCoT dont le projet politique d'aménagement est la base du projet opérationnel du territoire des prochaines années, dans lequel le projet de développement de la commune de Castillon-du-Gard s'inscrit. Tous les projets de la commune pourront ainsi recevoir l'accompagnement technique du PETR en matière d'aménagement et de planification.

Pour le volet opérationnel, le PETR pourra accompagner le territoire sur le volet étude et préfiguration.

#### A travers d'ingénierie financière :

Le PETR est le guichet unique du territoire de l'Uzège Pont du Gard concernant les financements de projet via le programme LEADER mais aussi en sa qualité de partenaire privilégié des institutions via la contractualisation.

En effet, le PETR est signataire de plusieurs démarches territoriales jusqu'en 2028 : le contrat de Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) signé avec l'Etat et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) signé avec la Région qui définissent des objectifs et des enjeux dans lesquels s'inscriront certains projets de la commune. Le Département du Gard et les EPCI sont aussi 3 partenaires cosignataires de ses contrats et participent à la mise en œuvre du projet de territoire du PETR au travers de la concertation animée et coordonnée par le PETR.

A ce titre le PETR continuera d'accompagner la commune dans la recherche de dispositifs de subvention appropriés pour tous types de projets et pour tous types de financement.

#### A travers la mise en réseau et la coopération :

Le PETR par sa structure, travaille en collaboration très étroite avec les EPCI et la SPL destination Pays d'Uzès en charge du tourisme. De plus, il est porteur d'un conseil de développement à l'échelle du territoire. A ce titre, le PETR pourra mettre en réseau les différents partenaires pour la mise en œuvre de certains projets de la commune.

#### A travers l'innovation et l'expérimentation :

Le PETR au travers de la future stratégie LEADER soutiendra les projets innovants de bourg centre dès lors qu'ils répondront à la stratégie.



## **Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et Modalités d'intervention et contributions du Département**

Le Conseil départemental du Gard, en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de la commune de Castillon-du-Gard dans le cadre des compétences conférées aux départements par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en Contrats de Territoire**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- Traversée d'agglomération,
- Monuments historiques,
- Équipement rural : eau potable, assainissement,
- Crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, un bonus écologique peut être attribué depuis la programmation 2023 pour des dossiers justifiant de travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation des espaces extérieurs aux changements climatiques.

L'attribution se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet <https://www.gard.fr/le-gard-pour-vous/demande-de-subvention-pour-lescollectivites-les-etablissements-publics/> ou sur le portail en ligne du Département « Subventions Gard » en cours d'élaboration.

Les dates limite de réception des dossiers sont fixées au :

- 31 octobre de l'année N-1 pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- 31 janvier de l'année en cours pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

### **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « désimperméabilisation et la renaturation des espaces publics et des cours d'école » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

## **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

### **L'Agence Régionale Energie Climat**

#### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques ;
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

### **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

#### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

### **L'Agence Régionale de la Biodiversité**

#### **A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de

supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.

- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

### **L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée**

#### **AD'OCC**

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

### **La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local**

#### **FOCCAL**

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : [paul.robledo@laregion.fr](mailto:paul.robledo@laregion.fr)



### **La Foncière Agricole d'Occitanie**

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets. Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

*Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr) et [emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr](mailto:emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr) ou [stephanie.balsan@laregion.fr](mailto:stephanie.balsan@laregion.fr)*

### **Article 8 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Castillon-du-Gard.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la commune de Castillon-du-Gard ;
- l'EPCI concerné : CCPU ;
- le PETR Uzège Pont du Gard ;
- la Région Occitanie ;
- le Département du Gard.

Ce comité de pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la commune de Castillon-du-Gard (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agence d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...) le cas échéant au regard des projets.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

## **Article 9 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



<b>Le Maire de la Commune de Castillon du Gard</b>	<b>Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Uzès</b>	<b>Le Président du P.E.T.R. Uzège Pont du Gard</b>
<b>La Présidente du Conseil départemental du Gard</b>	<b>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</b>	

## **Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028**

*L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.*

*Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :*

- *Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.*
- *Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*
  - o *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
  - o *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;*
  - o *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

***La synthèse des opérations dans le tableau suivant par axe, sachant que les projets en grisé ne seront pas déclinés en fiches actions dans le cadre du contrat Bourg centre puisque déjà engagés.***

**AXE STRATÉGIQUE 1 : Préserver et valoriser un cadre naturel, agricole et patrimonial de qualité**

<b>ACTION 1.1</b>  Création d'un lieu alternatif social et culturel	Projet 1.1.1 Création d'un lieu de convivialité
	Projet 1.1.2 Création d'une "Maison des Arts"
	Projet 1.1.3 Résidence d'artistes
	Projet 1.1.4 Création d'un jardin de convivialité
<b>ACTION 1.2</b>  Amélioration du cadre de vie du village en valorisant son patrimoine et son identité	Projet 1.2.1 Requalification de la place du cœur de village
	Projet 1.2.2 Mise en place d'un permis de végétaliser
	Projet 1.2.3 Embellissement des entrées du village (sud et nord)
	Projet 1.2.4 Rénovation de la fontaine du village
	Projet 1.2.5 Restauration du lavoir
	Projet 1.2.6 Valoriser l'identité villageoise au travers des manifestations et de la signalétique (patrimoniale, commerciale et touristique)
<b>ACTION 1.3</b>  Préserver et valoriser un cadre naturel, agricole et un environnement patrimonial de qualité	Projet 1.3.1 Agrandissement du jardin partagé
	Projet 1.3.2 Valorisation de l'activité agricole
	Projet 1.3.3 Création d'un îlot de fraîcheur social, culturel et environnemental « la clairière de la Clos-route »

**AXE STRATÉGIQUE 2 : Privilégier un développement urbain maîtrisé et raisonné**

<b>ACTION 2.1</b>  Développer les équipements et les services de proximité	Projet 2.1.1 Réhabilitation de l'ancienne école élémentaire (pôle médical et culturelle, logements adaptés)
	Projet 2.1.2 Réhabilitation de l'ancienne école maternelle en "accueil collectif"
<b>ACTION 2.2</b>  L'aménagement urbain à travers le prisme de la transition écologique	Projet 2.2.1 Requalification, mise aux normes et rénovation énergétique de la maison des remparts
	Projet 2.2.2 Rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables dans les bâtiments communaux (mairie et logements)
	Projet 2.2.3 Réhabilitation de l'ancien stade et aménagement d'un terrain multisports durable

**AXE STRATÉGIQUE 3 : Garantir la fluidité des déplacements et des modes de communication pour répondre aux enjeux de mobilités douces**

<b>ACTION 3.1</b>  Des stationnements équipés et raisonnés	Projet 3.1.1 Végétalisation et optimisation des parkings
<b>ACTION 3.2</b>  Développement des mobilités douces	Projet 3.2.1 Aménagement de liaisons douces vers le centre village
	Projet 3.2.2 Favoriser les écomobilités scolaires

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1</b>
<b>Préserver et valoriser un cadre naturel, agricole et un environnement patrimonial de qualité</b>	<b>Création d'un lieu alternatif, social et culturel : la réhabilitation de la maison Parsus</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La Maison Parsus, est un patrimoine bâti vacant situé en cœur de village.</p> <p>Pierre et Lucette Parsus sont des figures emblématiques : Pierre était un peintre et illustrateur renommé qui a peint jusqu'à sa mort à 100 ans en 2022. En 1963, le couple acquiert une maison dans le centre de Castillon. Dans un état pitoyable, la bâtisse en pierre retrouve son caché d'antan grâce aux efforts de Pierre aidé de maçons. La cheminée a été resculptée, les niches et balustrades ont été restaurées et la maison a été rénovée dans son style d'antan.</p> <p>Aujourd'hui propriété de la mairie, cette bâtisse de 2 étages, l'une des plus anciennes du village, est un lieu de choix pour accueillir des événements culturels et contribuer à la beauté du village. Au RDC une salle voutée donnant sur un jardin, un 1<sup>er</sup> étage constitué d'un appartement et un 2<sup>ème</sup> étage atelier du peintre.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Procéder à la réhabilitation du bâti existant, sobriété foncière, valorisation du cadre de vie, soutien à l'activité économique et à la vie de village.</p> <p>Ce projet permettrait un rayonnement culturel du territoire au niveau supracommunal.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.1.1. : Création d'un lieu de convivialité</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Le premier des quatre projets sur la Maison Parsus a pour objectif de créer un lieu de convivialité en articulation avec la boulangerie existante attenante à la maison Parsus. Ce lieu emblématique est constitué d'un local en rez-de-chaussée et d'un jardin, le tout articulé en lien avec l'école du vivant (économie sociale et solidaire)</p> <p>L'objectif étant d'être labélisé « café de pays » et de permettre de disposer, en plein cœur de village, d'un service de proximité humain et professionnel. L'occasion pour tous ceux qui le souhaitent de se retrouver, de créer ou recréer du lien social et de manifester son intérêt pour la ruralité et les produits locaux.</p>	<div data-bbox="847 1310 1373 1711" data-label="Image"> </div> <p data-bbox="889 1747 1331 1776" style="text-align: center;">Façade de la maison Parsus côté jardin</p>



Véritable projet au cœur de la démocratie participative souhaitée par la commune, ce projet impliquera les administrés et fera l'objet d'une étude spécifique.

Les travaux envisagés porteront sur la rénovation du RDC du bâtiment (tout en conservant son authenticité), sa mise en conformité et accessibilité.

Ce bâtiment devrait faire l'objet d'une inscription en tant que site patrimonial remarquable sur le plan architectural, culturel et artistique.

**Référentiel territorial du Pacte Vert** : 1-4-6

**Maître d'ouvrage** : commune

**Coût estimatif** : env. 300.000 € H.T

**Calendrier prévisionnel** :

2024                    X 2025

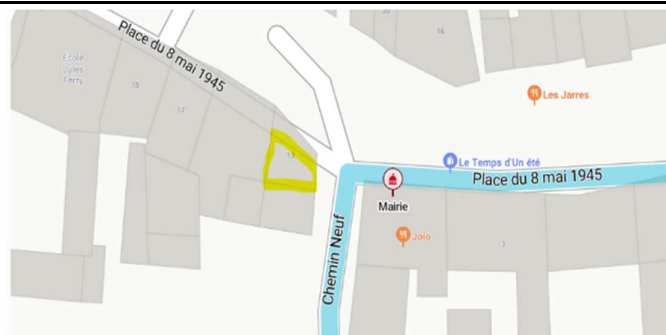
X 2026                     2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés** :

Partenariat technique : DRAC

Partenariat financier : Région Occitanie,

Département du Gard, CCPU, LEADER, CAUE, Etat



Maison en jaune localisée à côté de la mairie sur la place du 8 mai 1945 en cœur de village

### Projet 1.1.2 Création d'une maison des arts

**Descriptif** : Le second des quatre projets sur la Maison Parsus concerne la création d'une « maison des arts », un espace musée dédié d'une part à l'artiste mais aussi à des expositions temporaires au 1<sup>er</sup> étage de la maison.

Ce projet entre en adéquation avec la « résidence d'artiste » envisagée dans le projet suivant.

En effet, au premier niveau de l'ancien logement de Monsieur Parsus, la commune souhaiterait promouvoir l'accès à la culture artistique en proposant des expositions éphémères, des ateliers et des conférences.

D'une manière générale, développer des activités liées à la création, à la production et à la promotion de l'art autour d'une exposition permanente de la vie de M. Parsus.



Grande rétrospective de Pierre Parsus au Pont du Gard en 2017

Les travaux envisagés porteraient sur la réfection, la mise en accessibilité et l'équipement du lieu, qui accueillerait un Point « Info tourisme ».

**Référentiel territorial du Pacte Vert** : 1-2-5-6

**Maître d'ouvrage** : commune

**Coût estimatif** : *en cours de définition*

**Calendrier prévisionnel** :

2024

2025

2026

2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés** :

Partenariat technique : DRAC

Partenariat financier : Région Occitanie, DRAC,

Conseil départemental du Gard, EPCC, CCPU, Etat,

LEADER (hors dépenses d'accessibilité)

### **Projet 1.1.3 Création d'une Résidence d'artistes**

**Descriptif** : Le 3ème des quatre projets sur la Maison Parsus concerne la création d'une « résidence d'artiste », un espace qui accueillerait des artistes tout au long de l'année au 2<sup>ème</sup> étage de cette maison.

Une partie de l'ancien appartement de M. Parsus, son atelier plus précisément, deviendrait un lieu de vie en étant mis à disposition d'artistes désireux de créer dans ce lieu emblématique et de diffuser leurs œuvres auprès d'un large public.

Promouvoir les talents locaux tout en conservant le cadre de travail existant en hommage à M. Parsus dont l'histoire, les œuvres et les créations orneraient ce lieu dédié à la création, promotion de l'art.

Des travaux de restauration et de mise en accessibilité sont aujourd'hui nécessaires avant toute ouverture au public.

**Référentiel territorial du Pacte Vert** : 1-5



La maison Parsus coté place du 8 mai 1945

<p><b>Maître d'ouvrage :</b> commune</p> <p><b>Coût estimatif :</b> <i>en cours de définition</i></p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2026                      <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  Partenariat technique : DRAC  Partenariat financier : Conseil départemental du Gard (investissement), Etat</p>	
<p><b>Projet 1.1.4 Création d'un jardin de convivialité</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Le quatrième projet de la requalification de la Maison Parsus concerne son jardin. En lien direct avec les espaces de la bâtisse, mais aussi ouvert au public, il serait aménagé comme un véritable îlot de fraîcheur au cœur du village.</p> <p>Regroupant ainsi avec le projet n°1 portant sur réfection et la mise en accessibilité du RDC devenu lieu de vie au centre du village, la réhabilitation du jardin de la « Maison Parsus » concourrait à la labellisation « café de pays » escompté par la municipalité.</p> <p>Des animations seraient prévues toute l'année, permettant la mise en place de véritables « moments de convivialité » autour de talents locaux et d'ateliers participatifs.</p> <p>Un lieu authentique, riche en rencontres et vecteur de lien social.</p> <p>Cette réalisation constituerait les prémices d'un projet de plus grande ampleur portant sur l'agrandissement de la place du village et le renforcement de son attractivité.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> 2-3-4</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> commune</p> <p><b>Coût estimatif :</b> <i>en cours de définition</i></p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2025</p>	 <p>Vue depuis la mairie du jardin « Parsus » à réaménager</p>

<p>X 2026 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  Partenariat technique : CAUE (aménagement paysagers)  Partenariat financier : Etat (Fonds Vert), Région Occitanie (sous réserve ambition environnementale notamment désimperméabilisation et renaturation), Département du Gard</p>	
<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.2</b>
<b>Préserver et valoriser un cadre naturel, agricole et un environnement patrimonial de qualité</b>	<b>Amélioration du cadre de vie du village en valorisant son patrimoine et son identité</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Le centre ancien de Castillon-du-Gard mérite une démarche particulière de requalification, permettant de le mettre pleinement en valeur de s'assurer d'un développement harmonieux et durable. En redynamisant le cœur de la commune, la commune favorise la cohésion sociale et l'attractivité économique, tout en veillant à conserver les richesses naturelles et historiques qui font son identité unique.</p> <p>Pour ce faire, la collectivité a instauré des politiques d'urbanisme intégrant des espaces verts, des zones agricoles protégées et des bâtiments historiques préservés.</p> <p>En parallèle, la valorisation du patrimoine bâti a contribué à la sauvegarde de l'identité culturelle de la commune. Ces actions encouragent le tourisme et l'économie locale, tout en renforçant le sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>L'ensemble des actions décrites ci-après permettront de concourir à renforcer la centralité du centre ancien de Castillon-du-Gard et de poursuivre sur une démarche proactive pour construire un avenir où le développement économique et la qualité de vie vont de pair avec le respect de l'environnement et du patrimoine.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.2.1 : Requalification de la place du cœur de village</b></p> <p><b>Descriptif :</b>  Il s'agit d'engager une réflexion autour d'actions cohérentes portant sur les usages des espaces publics.  De la mobilité à l'économie en passant par la mise en valeur du patrimoine existant, la commune souhaite associer le public et les</p>	



administrés à la mise en œuvre d'un plan d'intervention visant à la requalification des espaces publics et à l'attractivité du cœur de village.

Le projet porte sur l'identification des enjeux et des besoins, leur hiérarchisation et à la construction d'un « plan guide » d'aménagement urbain.

Les pistes envisagées sont multiples et porteront essentiellement sur la requalification des espaces en vue de la création d'une « véritable » place de village.

**Référentiel territorial du Pacte Vert** : 2-3-6

**Maître d'ouvrage** : commune

**Coût estimatif** : *en cours de définition*

**Calendrier prévisionnel** :

2024                      **X** 2025  
**X** 2026                       2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés** :

Partenariat technique : CAUE

Partenariat financier : Région Occitanie (volet étude : étude complémentaire BCO ; volet travaux : sous réserve ambition environnementale notamment désimperméabilisation et renaturation), Département du Gard (opération d'ensemble dispositif « traversée d'agglomération » sur route départementale / contrat départemental d'équipement en-dehors du foncier appartement au Département)



La place du 8 mai 1945  
en cœur de village



Localisation

### Projet 1.2.3 Embellissement des entrées du village

**Descriptif** :

L'embellissement des entrées du village trouvent leur importance en ce qu'ils contribuent à l'identité du village et à son caractère unique. Au-delà de l'aspect sécuritaire, cette démarche profite aux résidents, mais aussi au développement économique et à l'environnement créant une dynamique positive pour l'avenir du village.



Entrée sud du village à embellir



La commune souhaite ainsi requalifier l'entrée sud par le chemin Neuf et la place du monument aux morts.

Les travaux, effectués avec des matériaux durables et locaux, formaliseront l'entrée au centre par le chemin neuf et le carrefour.

Au nord ensuite, des travaux seront entrepris sur le chemin de la Coste qui devrait être aménagée pour permettre une liaison piétonne sécurisée en contrebas de l'axe routier.

La réfection des murs en pierre et l'apposition d'un panneau « Castillon-du-Gard » en fer forgé, renforceront aisément l'identité de ce village de « caractère », dont la candidature au label (« Petites Cités de Caractère ») est en cours.

**Référentiel territorial du Pacte Vert** : 3-6

**Maître d'ouvrage** : commune

**Coût estimatif** : *en cours de définition*

**Calendrier prévisionnel** :

2024

2025

2026

2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés** :

Partenariat technique : Département du Gard,  
Cerema

Partenariat financier :



Entrée nord à requalifier

### Projet 1.2.5 : Restauration du lavoir communal

**Descriptif** :

Les enjeux et objectifs autour de ce projet sont multiples.

En effet, ils répondent à la fois à des enjeux de sécurité et de salubrité, mais également et surtout, à la préservation de la ressource en eau et du patrimoine, et contribue soutien de l'économie locale et sociale par l'intervention des chantiers d'insertion du Centre Social Intercommunal de Saint-Quentin-la-Poterie.



Lavoir à restaurer

En effet, la réfection du lavoir communal passe également par la réflexion autour d'un projet de réutilisation de l'eau arrivant en amont et d'une étude quant à la potabilité de cette dernière.

La préservation de la ressource en eau constitue un enjeu fort et la commune de Castillon-du-Gard souhaite y contribuer par la mise en place de projets d'intérêt commun et la sensibilisation du public sur cette thématique.

Ce projet contribue également à la valorisation du patrimoine existant, à l'amélioration du cadre de vie et au renforcement des actions menées sur le territoire.

**Référentiel territorial du Pacte Vert** : 3-5-6

**Maître d'ouvrage** : commune

**Coût estimatif** : 70 000.00 € H.T

**Calendrier prévisionnel** :

X 2024                       2025  
 2026                       2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés** :

Partenariat technique : *CAUE du Gard, CSIPMF de Saint-Quentin-la-Poterie*  
Partenariat financier : *Département du Gard (acquis), Région Occitanie (dossier en cours d'instruction)*



Autre vue du lavoir à restaurer en contrebas de la route

**Projet 1.2.6: Valoriser l'identité villageoise au travers des manifestations et de la signalétique (patrimoniales, commerciales et touristiques)**

**Descriptif** :

La valorisation de l'identité villageoise passe par une combinaison d'événements culturels, de marchés locaux, et d'une signalétique bien pensée. Une approche cohérente et esthétique de la signalétique, qu'elle soit patrimoniale, commerciale ou touristique, contribue à renforcer l'attractivité et la singularité du village.



Brocante sur la place du 8 mai 1945

A ce titre, la commune a décidé d'instaurer une stratégie multiple de promotion de l'identité villageoise au travers des manifestations et de la signalétique.

Le cœur de village fera l'objet du déploiement d'une signalétique harmonisée, permettant d'informer les visiteurs sur le patrimoine bâti ancien du centre médiéval, mais aussi d'ouvrir le regard sur le grand paysage environnant (table d'orientation, perspectives sur le Pont du Gard, la plaine ou les reliefs). La signalétique valorisera la labellisation de la commune.

La signalétique pourra aussi répondre à un usage plus fonctionnel, en indiquant les services et commerces du centre, ainsi que les différents espaces de stationnement.

- Manifestations et évènements :
  - Organisation de fêtes annuelles
  - Marchés et foires
  - Festivals, expositions
- Signalétique patrimoniale :
  - Panneaux explicatifs devant les sites et bâtiments emblématiques
  - QR codes
  - Panneaux informatifs
  - Parcours historiques
- Signalétique commerciale :
  - Travail avec les commerçants sur les enseignes et devantures
  - Fléchages
  - Cartes et plans
  - Points d'Information Touristique
  - Promotion touristique

**Référentiel territorial du Pacte Vert** : 6

**Maître d'ouvrage** : commune

**Coût estimatif** : *en cours de définition*

**Calendrier prévisionnel** :

X 2024

X 2025

X 2026

2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés** :

Partenariat technique : SPL, Département du Gard (Service Tourisme)

Partenariat financier : Département du Gard

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.3</b>
<b>Préserver et valoriser un cadre naturel, agricole et un environnement patrimonial de qualité</b>	<b>Préservation et valorisation des espaces naturels et agricoles en développant des actions garantes d'un développement durable du territoire</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>L'équipe municipale souhaite poursuivre ses efforts en matière d'amélioration du cadre de vie, pour permettre aux habitants et aux visiteurs de profiter d'un environnement qualitatif. En intégrant différentes actions dans une politique d'ensemble cohérente, la commune souhaite préserver ses espaces naturels et agricoles tout en soutenant le développement local et en améliorant la qualité de ses habitants.</p> <p>La commune de Castillon du Gard poursuit donc son programme pour un « village durable », en s'appuyant sur le savoir-faire et le bon sens des anciens pour réaliser de nouveaux projets tout en remettant l'homme au cœur de la vie du village.</p> <p>Ainsi, depuis de nombreuses années maintenant, la commune travaille à la promotion d'actions et au développement de mesures garantes d'un développement durable du territoire.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>La politique de préservation et de valorisation des espaces naturels et agricoles sur Castillon-du-Gard vise à protéger et à mettre en valeur les écosystèmes locaux, tout en soutenant les pratiques agricoles durables.</p> <p>Préservation de la biodiversité, protection des sols et des ressources (en eau notamment), limiter l'artificialisation des sols, promouvoir une agriculture durable, éduquer et sensibiliser font partie intégrante de la vie communale et demeurent des objectifs permanents.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.3.1 : Agrandissement du jardin partagé</b></p> <p><b>Descriptif :</b>  En 2022, la commune a créé un jardin partagé et a remis en état l'ancienne pompe communale. Face à la demande croissante, il est prévu d'agrandir le jardin existant en faisant l'acquisition d'un terrain adjacent tout en reliant, à terme, ces derniers au lavoir communal.</p> <p>La municipalité a également la volonté de refaire vivre ce chemin des Jardins, tant par ce projet de jardin partagé que par la réhabilitation du lavoir ou la remise en état des terrains annexes évoqués.</p> <p>Il est également prévu que ce jardin serve d'écritin à des manifestations et qu'il devienne un lieu de</p>	 <p style="text-align: center;">Le jardin partagé</p>



rencontre pour les habitants (scolaires, réunions à thème etc).

L'ensemble des murets en pierre a été remis à jour et jalonne l'ensemble du parcours.

**Référentiel territorial du Pacte Vert** : 1-3-4

**Maître d'ouvrage** : commune

**Coût estimatif** : *en cours de définition*

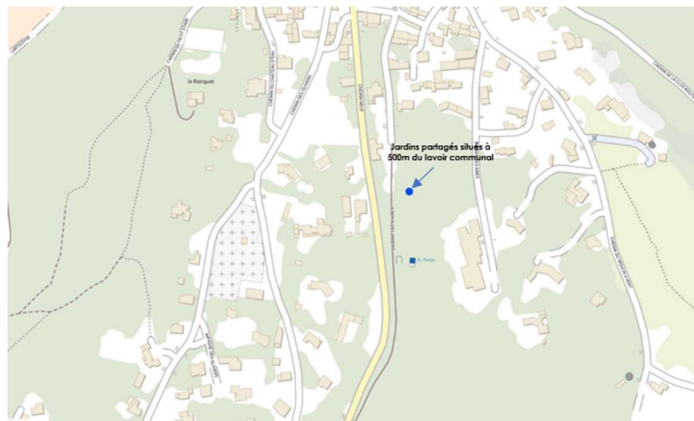
**Calendrier prévisionnel** :

- 2024                      X 2025  
 2026                       2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés** :

Partenariat technique : Syndicat Mixte des Gorges du Gardon

Partenariat financier : Région Occitanie, Département du Gard, CCPU, LEADER, Etat



Localisation du jardin partagé

### Projet 1.3.2 : Valorisation de l'activité agricole

**Descriptif** :

La municipalité souhaiterait protéger tous les axes de vues et préserver la plaine située au Nord. Les objectifs sont multiples et tendent à éviter le mitage en récupérant des parcelles via l'application du droit de préemption.

Redonner sa vocation au Mas Raffin en reboisant « le cône de vue » accessible depuis le promontoire du village ;

Revitaliser les jardins dégradés suite à la période d'urbanisation massive connue dans le village ;

Renaturer le village et ses abords pour le remettre tel qu'il était à l'origine tout en tenant compte de l'évolution climatique.

Replantation de haies et d'oliviers de manière à lutter contre les îlots de chaleur ;

Instaurer la culture des agrumes (en lieu et place des cerisiers à titre expérimental dans le cadre des circuits courts et dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial de l'intercommunalité), développement du goji et des nouvelles cultures en accompagnant les agriculteurs dans leur installation.



La plaine agricole vue du village



Ouvrir à l'élevage les parcelles préemptées et favoriser la permaculture au profit de la biodiversité.

A ce titre, la commune travaille main dans la main avec les chasseurs de manière à effectuer des plantations nouvelles et développer la maison de la nature nouvellement créée.

Les projets sont multiples et portent sur une longue période. En effet, tout cela passe par l'acquisition de parcelles, le développement d'activités au sein de la maison de la nature qui est à équiper, l'achat de plantations et de main d'œuvre pour la concrétisation, sans oublier le soutien financier et/ou technique apporté aux agriculteurs qui souhaiteraient s'intégrer dans ce projet.

**Référentiel territorial du Pacte Vert** : 1-4

**Maître d'ouvrage** : commune

**Coût estimatif** : *en cours de définition*

**Calendrier prévisionnel** :

2024

2025

2026

2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés** :

Partenariat technique : CCPU (PAT)

Partenariat financier : Etat (FV), Région Occitanie (au cas par cas des projets envisagés),

Département du Gard, CCPU (PAT)

### **Projet 1.3.3 Création d'un îlot de fraîcheur social, culturel et environnemental « la clairière de la Clos-route »**

**Descriptif** :

Dans cet espace anciennement dénommé « Vacances des jeunes » et désormais rebaptisé « Le Clos de la Clairière » ou de la « Clos-Route », sera créé un espace public végétalisé pour offrir un îlot de fraîcheur au cœur du village. La commune ayant récemment fait l'acquisition du terrain et du bâtiment attenant, elle souhaiterait pouvoir procéder à des travaux de remise aux normes et faire de ce nouveau lieu



La clairière un espace arboré utilisé par les scolaires notamment à valoriser

de vie, un lieu de rencontre et d'activités intergénérationnelles.

Cela permettra également aux familles, aux promeneurs et aux touristes, de bénéficier d'un endroit ressourçant et complètement restauré.

Des bancs et des tables de pique-nique vont être installés, le bâtiment sera rénové et les toilettes seront rafraichies. Différentes espèces d'arbres seront plantées et viendront compléter le jardin arboré existant par l'instauration d'un « jardin des naissances » (un arbre fruitier portant le nom du nouveau-né planté à chaque naissance).

Ce lieu fait l'objet d'un projet avec une association pour la création de « l'école du vivant » et sera tourné vers la créativité et la sensibilisation à l'environnement par la culture et la pratique artistique entre autres.

**Référentiel territorial du Pacte Vert** : 2-3-4

**Maître d'ouvrage** : commune

**Coût estimatif** : *en cours de définition*

**Calendrier prévisionnel** :

X 2024                      X 2025

X 2026                      X 2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés** :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département du Gard



Bâtiment à rénover dans cet îlot de verdure

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1</b>
<b>Privilégier un développement urbain maîtrisé et raisonné</b>	<b>Développer les équipements et les services de proximité</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La commune poursuit un programme d'action cohérent sur l'usage et la qualité des espaces publics.</p> <p>Le cœur de village accueille aujourd'hui des équipements (écoles maternelle et élémentaire, garderie, mairie, salle polyvalente de la maison des remparts, terrain multi-sports), des services de proximité (poste) et quelques commerces (boulangerie-épicerie, hôtels, restaurants, café, charcutier-traiteur, coiffeur, esthéticienne).</p> <p>Toutefois, la construction d'un nouveau groupe scolaire (pour lequel la commune a obtenu 300 000 € de subvention régionale) ayant libéré les locaux des deux écoles situées dans le centre et l'accroissement du rôle de centralité souhaité par la commune, nécessite l'adaptation de cette dernière en relocalisant et en développant les services existants.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Développer les services publics de proximité en réaffectant les locaux scolaires à de nouveaux usages.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 2.1.1 : Réhabilitation de l'ancienne école élémentaire en vue de la création de nouveaux services</b></p> <p><b>Descriptif :</b> L'école élémentaire, qui accueille environ 70 élèves, déménagera à la rentrée 2024 dans le bas du village, laissant l'ancien bâtiment inoccupé. Cet ancien bâtiment, situé Rue de l'église et qui s'élève sur deux étages, comporte une superficie intéressante de près de 500m<sup>2</sup>.</p> <p>Le bâtiment laissé vacant après la délocalisation de l'école pourra être rénové et réhabilité. Sont prévues la création d'un pôle médical (et achat de « box médicale »), de logements adaptés, et d'une médiathèque.</p> <p>Les objectifs à atteindre seraient nombreux : assurer un urbanisme raisonné, favoriser la sobriété foncière, permettre l'accès à la santé et aux soins, accès à la culture, améliorer la qualité de vie, œuvrer pour l'efficacité énergétique</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : 2-4-6</i></p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> commune</p>	 <p>Entrée de l'école élémentaire (place du 8 mai 1945)</p>

**Coût estimatif :** *en cours de définition*

**Calendrier prévisionnel :**

2024

2025

2026

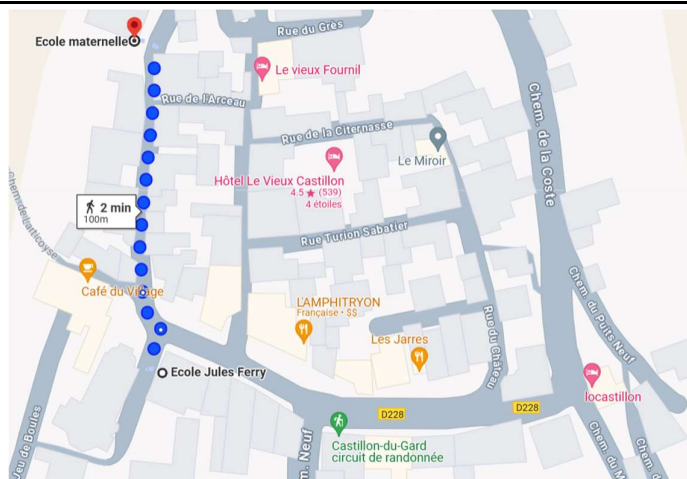
2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique :

Partenariat financier : Région Occitanie,

Département du Gard, CCPU



Localisation des 2 écoles actuelles en plein cœur du village



Cour de l'école élémentaire

### **Projet 2.1.2 : Réhabilitation de l'ancienne école maternelle en vue de la création de nouveaux services**

#### **Descriptif :**

Le bâtiment libéré par la délocalisation de l'actuelle école maternelle, situé rue du presbytère, pourra être requalifié. Il représente une surface de 480m<sup>2</sup>.

Jusqu'ici, une seule école était composée de deux bâtiments (rue de l'église et du presbytère). La maternelle accueillait jusqu'ici environ 40 élèves.

Le bâtiment ainsi libéré en cœur de village est à rénover et réhabiliter en un centre d'accueil collectif. Le projet est actuellement en cours de réflexion et à l'étude.

Là encore, les enjeux sont multiples et les objectifs nombreux : assurer un urbanisme raisonné, renforcer la sobriété foncière, garantir et améliorer les services à la population tout en améliorant la qualité de vie des habitants.



Entrée de l'école maternelle

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2-4-6

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : *en cours de définition*

Calendrier prévisionnel :

2024                       2025


2026                       2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DRAC

Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, CAF



<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.2</b>
<b>Privilégier un développement urbain maîtrisé et raisonné</b>	<b>L'aménagement urbain à travers le prisme de la transition écologique</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Depuis de nombreuses années, la mairie est engagée dans une démarche de rénovation énergétique de ses ouvrages. De l'éclairage public à la rénovation des bâtiments, la commune de Castillon-du-Gard souhaite développer et encourager la réalisation de travaux en adéquation avec la transition écologique.</p> <p>Promouvoir un aménagement urbain plus écologique vise à créer des lieux de vie durables et résilients tout en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement et en répondant aux défis climatiques.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Repenser et restructurer les espaces urbains de manière à répondre aux défis environnementaux, économiques et sociaux.</p> <p>Pour cela, la commune de Castillon-du-Gard souhaite combiner innovation, participation et engagement pour transformer les espaces urbains de manière durable.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 2.2.1 : Requalification, mise aux normes et rénovation énergétique de la maison des remparts</b></p> <p><b>Descriptif :</b>  Le bâtiment qui accueille aujourd'hui la poste et la maison des associations est à requalifier et à remettre aux normes.  La surface est intéressante puisque ce sont près de 200m<sup>2</sup> qui sont libérés et qui pourraient être optimisés en transférant les services postaux au sein du bâtiment accueillant la mairie.</p> <p>En procédant à la rénovation énergétique de ce bâtiment, la commune pourrait regrouper son offre de services publics au sein d'un même bâtiment, renforcer le lien avec la population et créer un nouvel usage à la maison des remparts qui pourraient accueillir les associations communales.</p>	 <p style="text-align: center;">Maison des remparts</p>





**Coût estimatif :** *en cours de définition*

**Calendrier prévisionnel :**

2024                       2025  
 2026                       2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : La Poste  
Partenariat financier : Région Occitanie, La Poste, Etat

**Projet 2.2.3 Réhabilitation de l'ancien stade et aménagement d'un terrain multisports durable**

**Descriptif :**

Le village dispose d'un stade vieillissant et souhaite répondre aux besoins en équipements sportifs de ses habitants et futurs habitants.

Afin de maintenir des équipements sportifs de qualité, la commune envisage la réhabilitation du stade communal (stade de football à 8 pour les entraînements), création d'une piste de course tout autour ainsi que d'un terrain dédié à la pratique du Paddle et/ou du basket Enfin, des vestiaires seront créés.

Le projet serait assimilé à la création d'un terrain multisport à haute qualité environnementale.

Le revêtement du stade serait écologique, à base de fibre de bambou.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** 3- 4-6

**Maître d'ouvrage :** commune

**Coût estimatif :** *en cours de définition*

**Calendrier prévisionnel :**

2024                       2025  
 2026                       2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : ANDES  
Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département du Gard (CDE)



Stade à réaménager



Localisation du Stade à réaménager (entrée sud du bourg)

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.1</b>
<b>Garantir la fluidité des déplacements et des modes de communication pour répondre aux enjeux de mobilités douces</b>	<b>Des stationnements équipés et raisonnés</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Le « plan guide » des mobilités douces envisagé par la commune, nécessite une réflexion d'ensemble portée sur le stationnement du village. A ce jour, l'attractivité du village en période estivale ne permet pas de répondre à la demande et il devient urgent d'engager des travaux portant sur l'optimisation des parkings existants et la création de nouvelles aires.</p> <p>Portée sur les mobilités douces, il est donc prévu de végétaliser certains emplacements de manière à préserver et/ou créer des îlots de fraîcheur tout en offrant la possibilité au plus grand nombre de découvrir le village au travers du vélo ou de la marche.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Développer l'offre de stationnement en optimisant et végétalisant les parkings existants tout en créant de nouveaux emplacements clairement identifiés, tels sont les objectifs de la commune qui souhaiterait promouvoir les mobilités douces pour un tourisme durable.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 3.1.1 Végétalisation et optimisation des parkings</b></p> <p><b>Descriptif :</b></p> <p>Afin de lutter contre le stationnement sauvage et les nuisances visuelles en cœur de village, la commune envisage une approche adaptée visant à accroître l'offre de stationnement sur la commune, tout en préservant un cadre naturel à même de lutter contre îlots de chaleur.</p> <p>Différentes actions sont envisagées, à commencer par la requalification de certains espaces aujourd'hui dédiés au stationnement (cœur de village), la création de box de stationnement ou encore la réalisation de parkings perméables, végétalisés et ombragés.</p>	 <p style="text-align: center;">Parking actuel de la maison des associations à aménager</p>

Trois emplacements ont d'ores et déjà été identifiés :

- Le parking de la maison des associations : détermination de places clairement identifiées, végétalisation, désimperméabilisation et pose de bornes accueil vélos
- Le parking des aires : création et optimisation du stationnement existant ; démolition du bâtiment existant
- Requalification des places situées en cœur de village (instauration de dispositifs favorisant le stationnement de courte durée ; création de parkings visiteurs, zones bleues à proximité des services et des équipements etc.)

Cette réflexion d'ensemble vise à résoudre les problèmes de stationnement actuels tout en promouvant les mobilités douces.

C'est la raison pour laquelle des racks à vélos jouxtant les places de stationnement seront installés, en ayant pour objectif, à terme, d'offrir la possibilité de louer des vélos, au sein d'un « module entretien vélos » et de découvrir le village au travers d'un tourisme durable.

**Référentiel territorial du Pacte Vert** : 2-3-6

**Maître d'ouvrage** : commune

**Coût estimatif** : en cours de définition

**Calendrier prévisionnel** :

2024                      X 2025

X 2026                       2027-2028

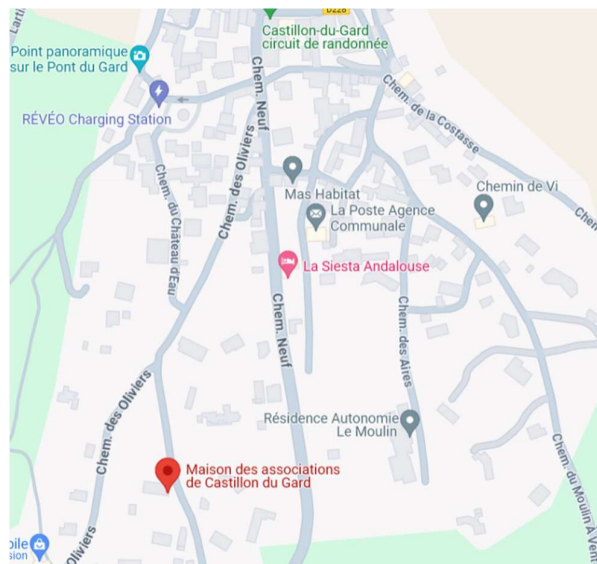
**Partenaires potentiellement concernés** :

Partenariat technique : SPL

Partenariat financier : Département du Gard, LEADER, Etat (FV), CCPU (schéma mobilité phase 2), amendes de police



Projection de l'aménagement envisagé (végétalisation et désimperméabilisation, équipements vélos ...)



Localisation du parking face à la maison des associations

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.2</b>
<b>Garantir la fluidité des déplacements et des modes de communication pour répondre aux enjeux de mobilités douces</b>	<b>Développement des mobilités douces</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Le centre du village est surtout accessible en voiture, par des routes où la conciliation des usages est difficile. La signalisation dans le village est assez disparate et l'embellissement du cœur de village tel que présenté dans les projets précédents doit s'accompagner de la promotion des mobilités douces.</p> <p>Les mobilités douces, comprenant les modes de déplacement tels que la marche, le vélo, la trottinette et les transports en commun, jouent un rôle crucial dans la transition vers une société plus durable et respectueuse de l'environnement. Leur développement vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, diminuer la congestion urbaine et améliorer la qualité de vie des citoyens.</p> <p>L'écomobilité scolaire, en particulier, est un enjeu essentiel pour promouvoir ces pratiques dès le plus jeune âge. Elle consiste à encourager les élèves à se rendre à l'école par des moyens de transport durables et sécurisés. Cela peut se traduire par la mise en place de pistes cyclables sécurisées, de zones piétonnes aux abords des établissements scolaires, ou encore par l'organisation de bus scolaires à faible émission.</p> <p>Sur la commune, un programme de sensibilisation et d'éducation à destination des scolaires programme « MOBY » a été mis en place et a permis d'aboutir sur de nombreuses propositions que la commune souhaiterait désormais matérialiser.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Renforcer l'attractivité du village en développant les mobilités douces et la réalisation d'un « plan guide ».</p> <p>En effet, mettre en place un plan guide pour l'aménagement de liaisons douces vers le centre du village est une initiative stratégique qui peut grandement renforcer l'attractivité locale tout en résolvant les problématiques de stationnement. C'est la raison pour laquelle la commune souhaite rendre opérationnel le programme « MOBY » et créer des liaisons permettant des accès dédiés et sécurisés aux piétons ou aux cyclistes.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	



## Projet 3.2.1 Aménagement de liaison douces vers le centre du village

### Descriptif :

Village perché, le centre de Castillon-du-Gard reste aujourd'hui encore mal connecté au reste de la commune pour les modes actifs (piéton, vélo...).

La municipalité souhaite ainsi développer les liens du centre vers les quartiers résidentiels.

Trois liaisons sont ainsi envisagées :

- Le Chemin des Jardins sera aménagé en promenade, celle-ci permettant de remonter vers le centre-village depuis les quartiers résidentiels du Sud de la commune, en parallèle du chemin Neuf aujourd'hui très routier, sur un itinéraire ombragé et sécurisé.
- La Montée de la Coste sera aménagée pour permettre une liaison piétonne dédiée et sécurisée, en parallèle de l'accès routier du chemin de la Coste, et permettant à la fois un lien vers le quartier du Mas de Raffin, et une liaison entre le centre et le futur parking vert dédié aux visiteurs.
- Le Chemin de L'articoyse, sur l'itinéraire du GR 63, fait également l'objet d'une requalification, par la restauration de la calade et des marches « en pas de mules », ainsi que des murs de soutènement. Le chantier est conduit et co-financé par le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon.

Une étude de mobilité est également envisagée et permettrait d'offrir une réelle visibilité des besoins de la commune en offre de stationnement et d'accès au centre du village.

**Référentiel territorial du Pacte Vert** : 4-6

**Maître d'ouvrage** : commune

**Coût estimatif** : *en cours de définition*

**Calendrier prévisionnel** :

X 2024

X 2025

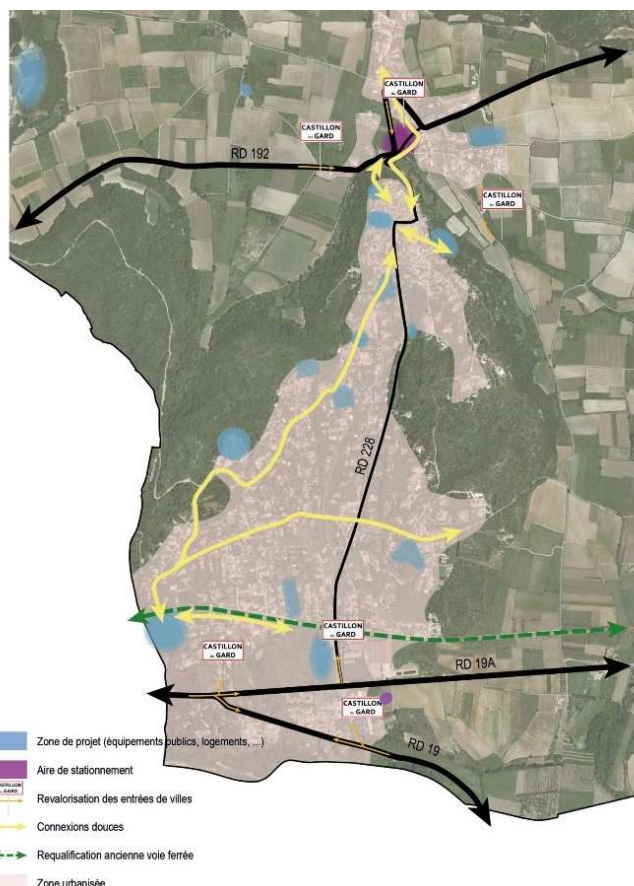
X 2026

□ 2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés** :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Département du Gard



En jaune les connexions douces



Une des connexions douces à aménager



## Projet 3.2.2 Favoriser les écomobilités scolaires

### Descriptif :

La commune de Castillon-du-Gard et l'Ecole primaire Jules Ferry se sont engagées dans le dispositif MOBY, qui promeut les écomobilités scolaires.

Avant la rentrée 2024, les 108 élèves de l'école étaient répartis entre la maternelle Rue du presbytère et l'école élémentaire Rue de l'Eglise. À partir de la rentrée 2024, la nouvelle école en-bas du village ouvrira ses portes, toujours pour une centaine d'élèves. Cette délocalisation permettra à de nombreux élèves de pouvoir aller à l'école à pied ou à vélo car elle est plus proche des lieux d'habitation et l'accès est bien moins pentu qu'en-haut du village.

Des ateliers de sensibilisation aux écomobilités, à la protection de l'environnement et au sport & santé sont menés dans le cadre du programme MOBY à destination des enfants, des parents et du personnel de l'école.

Par des actions de sensibilisation et des ateliers, le programme MOBY permet de sensibiliser les élèves, parents d'élèves et membres du personnel de l'école à l'écomobilité scolaire. Il permet d'encourager les mobilités actives et limiter l'autosolisme. Il s'agit in fine de changer les habitudes en termes de transports pour préserver l'environnement et la santé de tous.

Le diagnostic établi a permis de mettre en exergue la nécessité d'aménager les abords de la nouvelle école et de renforcer les liaisons douces avec le cœur de village.

La commune prévoit donc de réaliser des travaux d'aménagement routiers dont une partie devrait être effectuée en partenariat avec le Département du Gard afin d'effectuer un lien avec la Route Départementale 19

**Référentiel territorial du Pacte Vert** : 4-6

**Maître d'ouvrage** : commune

**Coût estimatif** : en cours de définition

**Calendrier prévisionnel** :

X 2024

X 2025



Atelier sportif de sensibilisation aux écomobilités à destination des enfants de l'école de Castillon-du-Gard (MOBY, 28 mai 2024)

X 2026

2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : Département du Gard,  
SMGG, Gendarmerie

Partenariat financier : Département du Gard,  
amendes de police

## Annexe 2 : Le programme pluriannuel d'actions 2024-2026 :

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « désimperméabilisation et la renaturation des espaces publics et des cours d'école » ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2024-2026		Calendrier prévisionnel			Objectif territorial du Pacte Vert
		2024	2025	2026	
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Préserver et valoriser un cadre naturel, agricole et un environnement patrimonial de qualité</b>					
<b>ACTION 1.1</b> Création d'un lieu alternatif social et culturel : réhabilitation de la Maison Parsus	Projet 1.1.1 : Création d'un lieu de convivialité		x	x	1-4-6
	Projet 1.1.2 : Création d'une "Maison des Arts"			x	1-2-5-6
	Projet 1.1.4 : Création d'un jardin de convivialité			x	2-3-4
<b>ACTION 1.2</b> Amélioration du cadre de vie du village en valorisant son patrimoine et son identité	Projet 1.2.1 : Requalification de la place du cœur de village		x	x	2-3-6
	Projet 1.2.5 : Restauration du Lavoir	x			3-5-6
<b>ACTION 1.3</b> Préservation et valorisation des espaces naturels et agricoles en développant des actions garantes d'un développement durable du territoire	Projet 1.3.1 : Agrandissement du jardin partagé		x		1-3-4
	Projet 1.3.2 : Valorisation de l'activité agricole			x	1-4
	Projet 1.3.3 : Création d'un îlot de fraîcheur social, culturel et environnemental "La Clairière de la Clos-route" (réhabilitation du bâtiment / parc urbain pour les villageois, îlot de fraîcheur / lien avec Maison Parsus)	x	x	x	2-3-4
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Privilégier un développement urbain maîtrisé et raisonné</b>					
<b>ACTION 2.1</b> Développer les équipements et les services de proximité	Projet 2.1.1 : Réhabilitation de l'ancienne école élémentaire (pôle médical et culturel, logements adaptés)			x	2-4-6
	Projet 2.1.2 : Réhabilitation de l'ancienne école maternelle en "accueil collectif" (réhabilitation + changement de destination)		x	x	2-4-6
<b>ACTION 2.2</b> L'aménagement urbain à travers le prisme de la transition écologique	Projet 2.2.1 : Requalification, mise aux normes et rénovation énergétique de la Maison des Remparts (accessibilité, transfert de la Poste...)		x	x	2-4-6
	Projet 2.2.2 : Rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables au sein des bâtiments communaux (mairie et appartements)			x	2-4-6
	Projet 2.2.3 : Réhabilitation de l'ancien stade et aménagement d'un terrain multisports durable		x	x	3-4-6

## **Autres annexes**

Candidature Petite Cité de Caractère